

Un examen qualitatif des problèmes juridiques graves

Les musulmans à London et Toronto (Ontario)

Oklikah Desmond Ofori
Sweta Thakur
Deeplina Banerjee
Lora A. Phillips
Emily G. Nielsen



Western
SocialScience

Network for Economic
and Social Trends (NEST)

2025

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteures et ne représentent pas nécessairement celles du ministère de la Justice du Canada ou du gouvernement du Canada.

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales.

Nous vous demandons :

- de faire preuve de diligence raisonnable pour vous assurer de l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que ladite reproduction n'a pas été effectuée en collaboration avec le gouvernement du Canada, ou avec son approbation.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse suivante : www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2026

Un examen qualitatif des problèmes juridiques graves – Les musulmans à London et à Toronto (Ontario)

J4-195/2026F-PDF
ISBN 978-0-660-99930-2

Table des matières

À propos du NEST	4
Remerciements.....	4
Résumé	5
Renseignements généraux	5
Méthode.....	5
Résultats.....	5
Conclusions	6
Recommandations	7
1 Introduction	8
1.1 Les musulmans au Canada	8
1.2 Problèmes graves auxquels sont confrontés les musulmans au Canada	9
1.3 La présente étude	12
2 Méthode	12
2.1 Caractéristiques des participants	14
2.2 Analyses	19
2.3 Difficultés liées à la recherche	19
3 Résultats	20
3.1 Quels types de problèmes les participants musulmans ont-ils éprouvés au cours des trois dernières années?	20
3.2 Comment les participants musulmans ont-ils tenté de résoudre leurs problèmes à l'extérieur du système judiciaire, et quels ont été les résultats de ces efforts?	29
3.3 Les participants musulmans ont-ils eu recours au système de justice officiel pour tenter de résoudre leurs problèmes?.....	33
3.4 Quelles ont été les répercussions socioéconomiques et liées à la santé des problèmes juridiques graves rencontrés par les participants musulmans?.....	38
4 Analyse	46
5 Bibliographie.....	51
6 Annexes	57
Annexe A : Questions de présélection.....	57
Annexe B : Guide d'entrevue	60
Annexe C : Questionnaire démographique.....	69

À propos du NEST

Le réseau des tendances économiques et sociales (*Network for Economic and Social Trends* [NEST]) est l'organisation qui chapeaute huit centres de recherche multidisciplinaires au sein de la faculté des sciences sociales de l'Université Western. Grâce à des techniques avancées de création, de gestion et d'analyse des données, le NEST produit des travaux de recherche fondés sur des données probantes qui éclairent les politiques et les pratiques sociales et économiques au Canada et à l'étranger.

Ce travail a été mené dans le cadre du programme NEST Research Consultancy, qui met en relation des organismes gouvernementaux, à but non lucratif et privés ayant besoin de services de recherche et d'évaluation avec des équipes composées d'étudiants diplômés, de chercheurs postdoctoraux et de chercheurs universitaires qualifiés issus de la faculté des sciences sociales de l'Université Western. NEST Consultancy offre aux étudiants et aux postdoctorants des occasions rémunérées de choix leur permettant d'acquérir de l'expérience en recherche appliquée, en dehors du milieu universitaire, sous la surveillance d'un superviseur. En retour, les organisations bénéficient de travaux de recherche rigoureux qui leur permettent d'étayer leurs politiques, leurs programmes et leurs prises de décision.

Pour de plus amples renseignements, consulter le lien suivant : <http://www.nest.uwo.ca/>

Remerciements

Les auteures tiennent à remercier la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice du Canada, qui a financé ce projet et formulé de précieux commentaires au sujet du présent rapport. Un grand merci également à Victoria M. Esses, qui a contribué à l'élaboration de ce projet et mis à disposition les documents issus de ses travaux menés avec Alina Sutter sur les problèmes juridiques rencontrés par les immigrants, documents qui ont été adaptés en vue d'être utilisés dans la présente étude. Merci également aux différentes personnes et organisations qui ont contribué au recrutement. Enfin, un merci tout particulier aux treize personnes qui ont participé à cette étude et qui ont accepté de parler ouvertement de leurs expériences personnelles avec d'autres dans le cadre de cette recherche.

Résumé

Renseignements généraux

Le présent rapport expose les résultats d'une étude qualitative approfondie portant sur les problèmes juridiques graves rencontrés par des musulmans interrogés dans le cadre celle-ci à London et à Toronto, en Ontario. Les principaux objectifs de l'étude étaient de mieux comprendre :

1. la multitude de problèmes juridiques graves auxquels sont confrontés certains musulmans dans ces deux villes;
2. les stratégies auxquelles recourent certains musulmans de Toronto et de London pour résoudre leurs problèmes juridiques graves, notamment la question de savoir s'ils font appel au système de justice du Canada et dans quelle mesure ils le font;
3. les conséquences que subissent certains musulmans en raison des problèmes juridiques graves auxquels ils sont confrontés au Canada.

Méthode

Des entrevues semi-structurées ont été menées auprès de 13 adultes musulmans ayant été confrontés à un ou plusieurs problèmes juridiques graves à London ou à Toronto, en Ontario, au cours des trois dernières années. Les participants ont été recrutés à l'aide de prospectus diffusés en format papier et en format numérique par divers canaux. Les participants ont été interrogés en ligne entre le milieu et la fin de l'année 2024. Les entrevues ont duré environ une heure et demie. Elles ont ensuite été transcrites et analysées à l'aide d'une analyse thématique, en appliquant une approche d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus).

En raison de la taille limitée de l'échantillon et de la méthode d'échantillonnage en boule de neige, les résultats ne peuvent être généralisés, ce qui constitue une limite de l'étude dans son ensemble. Quoiqu'il en soit, les conclusions fournissent des détails riches et concrets sur les problèmes juridiques graves rencontrés par ces personnes et donnent un aperçu des difficultés auxquelles certains musulmans de London et de Toronto ont été confrontés en tentant de résoudre ces problèmes.

Résultats

Les participants ont rencontré des problèmes juridiques graves dans les six catégories thématiques suivantes (classées par ordre décroissant de fréquence) : islamophobie, discrimination et harcèlement; problèmes liés à la famille; problèmes liés au logement; difficultés à s'y retrouver dans les systèmes et services canadiens; problèmes liés à l'emploi; fraude financière. Étant donné que les problèmes signalés recoupaient souvent plusieurs domaines de la vie quotidienne, ces catégories sont exhaustives, mais ne s'excluent pas mutuellement. Sous-tendant l'utilité d'une approche d'ACS Plus pour l'analyse des données, bon nombre des problèmes juridiques graves signalés par les participants musulmans

présentaient également des recoupements significatifs avec d'autres aspects de leur identité (p. ex., le genre, le contexte culturel, etc.) ou leur situation personnelle (p. ex., le statut d'immigration, la situation financière, etc.).

La plupart des participants ont mentionné avoir initialement éprouvé une grande incertitude quant à la manière de résoudre leurs problèmes juridiques graves. Pour faire face à cette incertitude, les participants se sont souvent tournés vers des ressources en ligne, vers les réseaux sociaux et vers des organisations et groupes officiels au sein de la communauté locale. Si les participants ont beaucoup apprécié le soutien qu'ils ont reçu de la part des autres, celui-ci ne suffisait généralement pas à lui seul à résoudre leurs problèmes graves.

Une fois ces ressources épuisées, la majorité des participants ont cherché une solution par la voie du système de justice. Les difficultés rencontrées dans leurs démarches auprès du système de justice ont toutefois souvent aggravé les problèmes graves auxquels les participants étaient déjà confrontés. Les participants ont notamment fait état d'une méconnaissance du fonctionnement du système de justice du Canada, d'obstacles financiers, d'un manque de temps à consacrer à la procédure judiciaire, de la crainte de répercussions éventuelles, ainsi que d'une islamophobie et d'une discrimination perçues. Ceux qui ont choisi de ne pas recourir au système de justice ont mentionné en bonne partie les mêmes préoccupations comme facteurs dissuasifs, certains mentionnant également des normes familiales ou culturelles qui favorisaient d'autres modes de résolution.

Au moment de l'entrevue, certains participants tentaient encore de résoudre leurs problèmes graves, tandis que d'autres avaient complètement baissé les bras en raison d'obstacles systémiques perçus, d'une fatigue émotionnelle ou de facteurs culturels. Aucun participant n'a déclaré que son problème le plus grave avait été entièrement résolu. Ces problèmes graves, ainsi que l'absence de solution, ont entraîné une multitude d'incidences négatives. Les participants ont déclaré avoir dû assumer des coûts directs et indirects, ce qui a entraîné du stress et des tracas sur le plan financier. Par ailleurs, certains participants ont mentionné que leur expérience avait entraîné un isolement social, notamment la détérioration de relations personnelles autrefois solides et un certain sentiment d'aliénation par rapport à la société dans son ensemble. Il n'est donc peut-être pas surprenant que de nombreux participants aient également indiqué que leur santé physique ou mentale ainsi que leur bien-être avaient été perturbés par leurs problèmes graves.

Conclusions

Les résultats de l'étude montrent que certains musulmans au Canada sont confrontés à toute une série de problèmes juridiques graves et que, de surcroît, la fréquence et la nature de ces problèmes sont souvent étroitement liées à d'autres aspects de leur identité et de leur situation personnelle. Dans le but de résoudre leurs problèmes graves, certains musulmans au Canada ont recours à diverses stratégies et, le plus souvent, ne se tournent vers le système de justice qu'en dernier recours, ou choisissent de ne pas y avoir recours du tout. Outre les problèmes juridiques graves auxquels ils sont confrontés, certains musulmans au Canada font état de

grandes difficultés à résoudre ces problèmes, ce qui a diverses conséquences négatives sur les finances, sur la vie sociale et sur la santé.

Recommandations

Afin d'améliorer l'accès à la justice pour les musulmans au Canada, les auteures recommandent :

- des campagnes de sensibilisation du public visant à informer les musulmans, et plus largement les communautés issues de minorités ethniques et religieuses, de leurs droits et de l'existence de services juridiques;
- l'élaboration de matériel pédagogique sur divers services et systèmes au Canada, notamment les systèmes juridique, d'immigration et de santé;
- un soutien continu favorisant l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation (EDID) au sein de la profession juridique;
- investissement dans des organisations axées sur la communauté capables d'apporter une aide en matière de médiation, d'aiguillage vers les services offerts et de soutien aux personnes qui ne sont pas au courant des options qui s'offrent à elles ou qui préfèrent explorer des stratégies de résolution en dehors du système de justice;
- des programmes fondés sur des données probantes et des campagnes de sensibilisation du public visant à faire connaître les enjeux auxquels sont confrontées les communautés issues de minorités ethniques et religieuses au Canada.

1 Introduction

Depuis 2004, le ministère de la Justice du Canada mène des enquêtes sur les besoins juridiques afin de mieux comprendre les problèmes juridiques auxquels sont confrontés au quotidien les Canadiens et les personnes résidant au Canada (Ministère de la Justice du Canada, 2024). La plus récente enquête — l'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques (ECPJ) — a été menée en 2021 par Statistique Canada. L'ECPJ a recueilli des données auprès de plus de 21 000 Canadiens concernant les difficultés juridiques auxquelles ils ont été confrontés, les stratégies qu'ils ont mises en œuvre pour y faire face, ainsi que les répercussions de ces expériences sur leurs finances et sur leur santé. Le ministère a ensuite commandé une série d'études qualitatives visant à compléter et à améliorer l'ECPJ en recueillant les témoignages des populations minoritaires qui auraient pu être sous-représentées dans l'échantillon de l'enquête (voir <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/enquete-survey.html>). À ce jour, des études qualitatives ont été menées auprès d'immigrants, de personnes âgées, de personnes handicapées, de Métis des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que de membres des communautés 2ELGBTQIA+ et noires. La présente enquête s'inscrit dans cet ensemble de recherches en se penchant sur les expériences vécues par des musulmans ayant été confrontés à des problèmes juridiques graves à London et à Toronto, en Ontario.

1.1 Les musulmans au Canada

Au cours des dernières décennies, le Canada a consolidé sa réputation de [traduction] « bastion du multiculturalisme » et s'est positionné comme l'un des pays les plus prisés au monde pour l'accueil des immigrants (Porter Robbins, 2023). Le recensement de 2021 a dénombré plus de 450 groupes ethniques ou culturels résidant au Canada, les musulmans représentant 4,9 % de la population du pays (Statistique Canada, 2022). En Ontario, les musulmans représentent 6,7 % de la population; 6,9 % des habitants de London et 9,6 % des habitants de Toronto se déclarent musulmans (City of Toronto, 2022; Juha, 2022; Statistique Canada, 2024).

Bien qu'ils ne représentent qu'une minorité de la population, les musulmans comptent parmi les [traduction] « groupes minoritaires qui connaissent la croissance la plus rapide » au Canada (Envionics, 2016). Comme toute communauté, une partie des musulmans du Canada est confrontée à des problèmes graves et, toutes choses égales par ailleurs, l'augmentation de la population musulmane se traduit par un nombre croissant de musulmans confrontés à ce genre de problèmes. Certains soutiennent toutefois que la croissance démographique rapide des communautés musulmanes pourrait accentuer la fréquence de certains problèmes, notamment la discrimination. En effet, certains chercheurs affirment que les préjugés implicites issus du discours public, qui établit des liens entre les musulmans et les groupes terroristes internationaux, ont servi à justifier la montée de l'islamophobie au Canada (Bahdi, 2018; CBC Radio, 2021; Woodley et al., 2018). Ainsi, les services de police au Canada ont enregistré en 2023 une forte hausse des crimes haineux, lesquels sont passés à 4 777 incidents signalés, contre 3 612 en 2022, soit une augmentation de 32 %. Il s'agissait là de la troisième forte hausse en quatre ans. Les communautés musulmanes (16 %) constituaient la deuxième

communauté religieuse la plus visée par les crimes haineux¹. Ce phénomène influe à son tour sur la manière dont les musulmans sont perçus et traités dans les différents domaines de la vie quotidienne, y compris dans leurs interactions avec le système de justice.

1.2 Problèmes graves auxquels sont confrontés les musulmans au Canada

Les tentatives de résolution de problèmes juridiques peuvent également s'avérer complexes en raison des contradictions entre le système de justice laïc du Canada et la charia, qui est considérée comme une [traduction] « voie divine idéale » dans l'islam et qui constitue le fondement des lois islamiques que nous connaissons aujourd'hui (Robinson, 2021). Bien que de nombreux pays à majorité musulmane aient adopté des pratiques juridiques laïques, la charia continue de jouer un rôle dans la manière dont certains pays traitent les questions familiales. Les différences entre le système de justice du Canada et les systèmes fondés sur la charia peuvent avoir une incidence sur la manière dont les musulmans — en particulier ceux originaires d'autres pays — cherchent à obtenir justice au Canada.

1.2.1 Problèmes liés à la famille

Les restrictions imposées par le gouvernement canadien aux adoptions en provenance de pays islamiques illustrent bien les contradictions entre le système de justice du Canada et les systèmes fondés sur la charia. De nombreux pays islamiques ne disposent pas de procédures d'adoption officielles et ont plutôt recours à des accords de tutelle entre enfants et adultes (Nasser, 2024). En tant que signataire de la Convention de La Haye, le Canada [traduction] « ne reconnaît toutefois pas les tutelles parent-enfant établies dans les pays régis par la loi islamique », notamment au Pakistan, au Maroc et en Jordanie (Rieger & Porter Robbins, 2023). En 2013, le Canada a interdit l'adoption en provenance du Pakistan, faisant valoir que la charia n'autorise pas la rupture des liens de filiation entre parents et enfants, ce qui rend les adoptions islamiques illégitimes aux yeux des tribunaux canadiens (Nasser, 2024). Certaines familles musulmanes canadiennes ont fait part de leurs préoccupations auprès de la magistrature, affirmant que ces interdictions sont discriminatoires et manquent de transparence quant à leur interprétation. Plusieurs musulmans canadiens ont contesté l'interdiction d'adoption devant la Cour suprême, faisant valoir que cette mesure était xénophobe et inconstitutionnelle (Smith, 2024).

1.2.2 Problèmes liés à l'emploi

Outre les problèmes liés à la famille, des études montrent que les problèmes liés à l'emploi comptent parmi les problèmes juridiques les plus fréquents auxquels sont confrontés les Canadiens (Farrow et al., 2016). Dans l'ECPJ de 2021, 10 % des répondants ont déclaré avoir

¹ Par ailleurs, on constate que les conflits géopolitiques à l'étranger ont des répercussions locales, certains services de police canadiens (notamment ceux de Montréal, d'Ottawa, de Toronto, de Calgary et de Vancouver) ayant laissé entendre que le conflit en cours au Moyen-Orient aurait pu avoir une incidence sur les crimes haineux à caractère religieux en 2023. Des tendances semblables ont également été signalées dans d'autres pays, notamment par le département de la Justice des États-Unis et le ministère de l'Intérieur au Royaume-Uni.

subi des accidents du travail et 13 % ont signalé des problèmes liés au travail autres qu'un accident (Savage & McDonald, 2022). Cette situation est particulièrement préoccupante pour les musulmans canadiens, qui risquent davantage d'être victimes de discrimination fondée sur la religion au travail. En 2017, par exemple, cinq employés musulmans du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) ont intenté un procès de plusieurs millions de dollars, invoquant des faits d'islamophobie et de harcèlement au travail au sein de l'agence (Shephard, 2017). Plus récemment, plusieurs personnes ont perdu leur emploi, apparemment en raison de leur position en faveur de la Palestine (CBC News, 2023; Middle East Monitor, 2023; Noakes, 2023), et le Muslim Legal Support Centre (S.d.) a indiqué avoir aidé plus de 300 musulmans victimes de représailles au travail en raison de leur soutien à la Palestine. Ces affaires semblent indiquer qu'il existe une discrimination religieuse envers les musulmans sur le marché du travail canadien.

1.2.3 Interactions avec le système de justice

La montée de l'islamophobie s'est accompagnée d'une augmentation constante des crimes haineux commis à l'encontre des musulmans au Canada (Bahdi, 2018; CBC Radio, 2021; Mitrovica, 2023; Reuters, 2023; Woodley et al., 2018), les incidents allant du harcèlement verbal et des agressions physiques (p. ex., Aguilar, 2023) à des actes de violence extrême, comme l'illustrent l'attentat terroriste à la voiture bélier perpétré en 2021 contre une famille musulmane à London, en Ontario (Dubinski, 2024), et la fusillade de 2017 dans une mosquée de Québec. Comme l'a toutefois souligné la juriste Reem Bahdi (2018), les musulmans du Canada se heurtent à des obstacles lorsqu'ils souhaitent se prévaloir de la législation relative aux droits de la personne, en particulier lorsqu'ils estiment avoir été victimes d'un acte discriminatoire. Évoquant des décisions rendues par des tribunaux des droits de la personne en Ontario et en Colombie-Britannique, M^{me} Bahdi fait valoir que les juges omettent parfois de prendre en compte l'origine ethnique, la race et la religion du plaignant dans les affaires de discrimination et de harcèlement au travail. M^{me} Bahdi constate également que la durée potentielle de la procédure judiciaire dissuade souvent les musulmans canadiens de saisir les tribunaux des droits de la personne. Certains musulmans peuvent en outre hésiter à recourir au système de justice en raison de la discrimination qui règne au sein même de ce système. Depuis quelques années, les musulmans canadiens font l'objet d'une surveillance policière excessive et d'une surveillance accrue à l'intérieur du pays (Al-Alami, 2023; Nagra & Marutto, 2016; 2023; Roach, 2023), et des études ont montré que l'islamophobie a une incidence importante sur l'accès des musulmans canadiens aux services juridiques, ce qui entraîne des inégalités dans le traitement et les résultats au sein du système de justice (Ben Saad, 2020; Ministère de la Justice du Canada, 2023; Comité sénatorial permanent des droits de la personne, 2023).

1.2.4 Questions liées au genre et à la sexualité

Au lieu de recourir au système de justice officiel, certains musulmans sont susceptibles de se tourner vers l'arbitrage communautaire ou religieux. En effet, la Islamic Institute of Civil Justice a annoncé en 2003 qu'elle [traduction] « avait l'intention de créer un comité islamique d'arbitrage des litiges familiaux à l'intention des musulmans canadiens, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'arbitrage* de l'Ontario » (Resnick, 2007, p. 1). Comme l'ont toutefois

souligné certains chercheurs, certaines dispositions de la charia entraînent des restrictions accrues des droits et libertés de certains groupes, notamment les femmes et les personnes 2ELGBTQIA+ (Robinson, 2021). Par conséquent, cette annonce a suscité des inquiétudes parmi les organisations de la société civile, notamment les associations de femmes musulmanes, quant à la possibilité d'une atteinte à l'autonomie des femmes et d'un traitement préférentiel accordé aux hommes, ce qui pourrait déboucher sur une interprétation régressive du droit et porter atteinte aux valeurs laïques qui sous-tendent le système de justice canadien (Chotalia, 2006; Association nationale Femmes et Droit, 2003; Ruby, 2013). Les chercheurs soulignent que ces arbitrages marginalisent davantage les femmes musulmanes [traduction] « disposant de moins de ressources socioéconomiques, qui se retrouvent souvent contraintes d'accepter des règlements inférieurs à ce à quoi elles ont légalement droit » (Ruby, 2013, p. 40).

L'Ontario interdit l'arbitrage en matière de droit de la famille en dehors du cadre juridique provincial, offrant ainsi un cadre juridique neutre et laïc visant à protéger les droits des femmes musulmanes. Néanmoins, une analyse de la documentation disponible montre que les femmes musulmanes au Canada se heurtent à des obstacles importants le moment venu d'accéder aux ressources juridiques, notamment lorsqu'il s'agit de signaler des cas de violence fondée sur le sexe, y compris la violence familiale et la violence conjugale (Abdullah, 2023; Baobaid, 2020). La crainte de perdre la garde de leurs enfants, la stigmatisation sociale et culturelle, la honte, l'ostracisme et la précarité de leur statut d'immigrante comptent parmi les principaux facteurs qui expliquent le sous-signallement des cas et la réticence des femmes musulmanes canadiennes à solliciter une aide juridique. Les barrières linguistiques entravent également l'accès aux services, car la plupart des femmes immigrées et réfugiées ne parlent ni anglais ni français (Mezzatesta Gava et al., 2022).

Outre les difficultés d'accès au système de justice, les femmes musulmanes font l'objet d'une surveillance accrue dans les sphères juridiques et publiques canadiennes en raison du port de voiles religieux couvrant la tête et le corps, tels que le hijab, le niqab et la burqa. Les voiles religieux font l'objet d'une politisation persistante et sont souvent présentés par les responsables politiques comme contraires aux valeurs canadiennes (Barber, 2015; Beauchamp, 2015). En 2015, l'affaire *Ishaq c. Canada*, très médiatisée, a mis en évidence les limites de la liberté de religion telles qu'elles sont consacrées dans la *Charte canadienne des droits et libertés* (De Villa, 2015). À l'issue de la procédure judiciaire, la justice canadienne a annulé l'interdiction imposée par le gouvernement conservateur concernant le droit des femmes musulmanes de porter le niqab ou tout autre voile religieux couvrant le visage lors des cérémonies de prestation du serment de citoyenneté (CBC Radio, 2015). De même, des chercheurs ont critiqué le projet de loi 21 du Québec, présenté en 2019, pour son application erronée du principe de neutralité religieuse (Kinsinger, 2019). Au Canada, les défenseurs des droits civils ont critiqué ce projet de loi, le jugeant inconstitutionnel, notamment en raison de son approche régressive visant à interdire aux fonctionnaires de porter des symboles religieux². L'une des principales critiques formulées à l'encontre du projet de loi 21 tient au fait qu'en plus

² En janvier 2025, la Cour suprême du Canada a accepté d'examiner le caractère constitutionnel de ce projet de loi (Lapierre, 2025).

de cibler particulièrement les femmes musulmanes, il restreint aussi considérablement leur droit à la liberté de religion (Montpetit, 2020).

Quelle que soit la raison pour laquelle une personne choisit de le faire, le port de vêtements religieux islamiques en public identifie celle qui les porte comme musulmane, ce qui expose particulièrement les femmes musulmanes à la discrimination, à la surveillance et à la violence. En effet, des études ont montré que les femmes musulmanes voilées travaillant dans les secteurs de la fabrication, de la vente et des services sont fréquemment victimes de harcèlement et de marginalisation au travail (Congrès du travail du Canada, 2019; Islamic Relief Canada, 2023; Persad & Lukas, 2002). Dans le même ordre d'idées, une enquête juridique menée au Québec trois ans après l'adoption du projet de loi 21 a révélé qu'environ 78 % des femmes musulmanes déclaraient ressentir une baisse de leur sentiment de sécurité publique, et qu'environ deux tiers d'entre elles affirmaient avoir été victimes d'un crime haineux au Québec (Rukavina, 2022). Ces résultats indiquent clairement qu'une approche intersectionnelle, qui tient compte des interactions entre le genre, la religion et l'identité, est essentielle pour comprendre les expériences vécues par les musulmans au Canada.

1.3 La présente étude

Depuis quelques années, les musulmans canadiens sont confrontés à toute une série de problèmes graves, notamment la discrimination, la surveillance et le ciblage par les forces de l'ordre (Al-Alami, 2023). Une étude portant sur les liens entre la foi, l'identité et l'accès à la justice est donc à la fois opportune et importante. La présente étude vise à dresser un portrait détaillé des besoins juridiques des musulmans au Canada, à partir d'entrevues approfondies menées auprès de musulmans ayant connu des problèmes graves à London et à Toronto, en Ontario. Les auteures espèrent que cet ouvrage, en se concentrant sur les expériences de ces personnes, contribuera à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et d'initiatives menées par les communautés qui visent à promouvoir une justice inclusive, la cohésion sociale et l'égalité d'accès aux ressources juridiques pour les musulmans partout au pays.

2 Méthode

Afin de mieux comprendre les besoins juridiques de certains musulmans au Canada, une étude qualitative a été menée auprès d'adultes musulmans ayant été confrontés à un ou plusieurs problèmes juridiques graves à London ou à Toronto, en Ontario. Les participants ont été recrutés grâce à des dépliants distribués auprès d'organisations communautaires et religieuses (par exemple, des bibliothèques et des mosquées), d'associations à but non lucratif, de centres d'aide juridique et d'épiceries halal à London et à Toronto. Les organisations ont été invitées à afficher les dépliants dans leurs locaux ou à diffuser les documents de recrutement au moyen de bulletins d'information, des réseaux sociaux et du bouche-à-oreille. Des dépliants ont également été affichés un peu partout sur le campus de l'Université Western, et un courriel de recrutement de masse a été envoyé aux étudiants de l'université par le bureau du registraire de cette université.

Les documents de recrutement invitaient les personnes intéressées à remplir un questionnaire de présélection en ligne (voir l'annexe A), qui a servi à évaluer leur admissibilité et à assurer la diversité démographique de l'échantillon de participants. Pour pouvoir participer à l'étude, les participants devaient être de confession musulmane, être âgés d'au moins 18 ans et avoir été confrontés à un problème grave ou à un différend à London ou à Toronto, en Ontario, au cours des trois années précédentes. Le problème ou le différend devait pouvoir être réglé par la voie juridique, même si les participants n'étaient pas tenus d'avoir déjà eu recours au système de justice ou d'avoir résolu le problème pour pouvoir participer. Le questionnaire préalable à la sélection a mis en évidence des exemples de problèmes et de différends graves.

Les personnes admissibles ont été invitées à participer à une entrevue en ligne d'une heure et demie organisée sur Zoom. Les entrevues étaient semi-structurées et s'appuyaient sur un guide d'entrevue comprenant des questions principales et des questions complémentaires (voir l'annexe B). Ce guide est adapté de l'étude de Sutter et Esses (2021) intitulée [traduction] « Examen qualitatif des problèmes juridiques graves auxquels sont confrontés les immigrants à London et à Toronto, en Ontario », réalisée pour le ministère de la Justice du Canada dans le cadre de sa série d'études qualitatives sur les problèmes juridiques graves (<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/enquete-survey.html>). Le guide d'entrevue comprenait des questions portant sur le ou les types de problèmes auxquels les participants avaient été confrontés, les stratégies qu'ils avaient mises en œuvre pour tenter de les résoudre, ainsi que les conséquences sociales, économiques ou sur la santé (le cas échéant) qui en avaient découlé. Les entrevues ont été enregistrées en audio et en vidéo, puis transcrites. À la fin de l'entrevue, les participants ont répondu à une série de questions sur les caractéristiques démographiques (voir l'annexe C) et ont reçu une carte-cadeau électronique d'une valeur de 40 \$ valable pour les produits Le Choix du Président en guise de remerciement pour le temps qu'ils avaient consacré à l'étude.

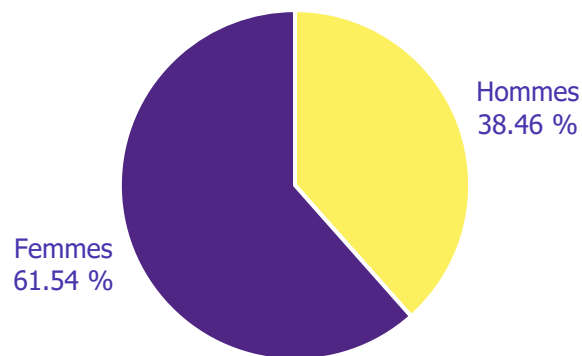
Les entrevues ont eu lieu entre août et décembre 2024 et ont été menées par deux étudiants diplômés assistants de recherche de la Faculté des sciences sociales de l'Université Western. Afin de veiller à ce que les entrevues soient menées de manière rigoureuse et cohérente, un guide de formation a été élaboré et remis aux assistants de recherche. Ce guide, qui a été présenté lors d'une séance de formation en équipe, mettait l'accent sur la manière de mener des entrevues dans le respect des différences culturelles, en suivant rigoureusement les guides d'entrevue tout en laissant aux participants la possibilité de communiquer leurs renseignements personnels — parfois sensibles — à leur propre rythme. Les assistants de recherche ont également reçu de la formation, des conseils et de la rétroaction sur leurs compétences pour ce qui est de la conduite d'entrevues, du respect de la confidentialité, de la prise de notes pendant et après les entrevues, ainsi que de l'utilisation des outils technologiques utilisés, tels que Zoom et les logiciels de transmission de fichiers.

Les participants ont été interviewés dans la langue de leur choix. Le questionnaire de présélection et les dépliants de recrutement étaient présentés en anglais, en arabe, en farsi et en ourdou. Tous les documents et activités de l'étude ont été examinés et approuvés par le comité d'éthique de la recherche non médicale de l'Université Western (projet n° 125010).

2.1 Caractéristiques des participants

Au total, 13 adultes musulmans ont été interrogés dans le cadre de l'étude. Parmi les participants, neuf avaient rencontré un problème grave à London, en Ontario, tandis que quatre ont évoqué des problèmes qu'ils avaient rencontrés à Toronto. Les participants étaient âgés de 18 à 47 ans, avec une moyenne d'âge de 28 ans, et la majorité d'entre eux (8) étaient des femmes (voir la figure 1).

Figure 1. Genre des participants.



Remarque : Aucun des participants ne se considérait comme non binaire.

Douze participants ont été interviewés en anglais et un en arabe, avec l'aide d'un interprète professionnel, bien que les langues que les participants ont dit parler le plus souvent à la maison couvraient cinq catégories (voir la figure 2)³. Tous les participants se jugeaient plus compétents en anglais qu'en français (voir la figure 3).

³ Aucun des participants n'a demandé à être interviewé en français.

Figure 2. Langues les plus couramment parlées par les participants à la maison.

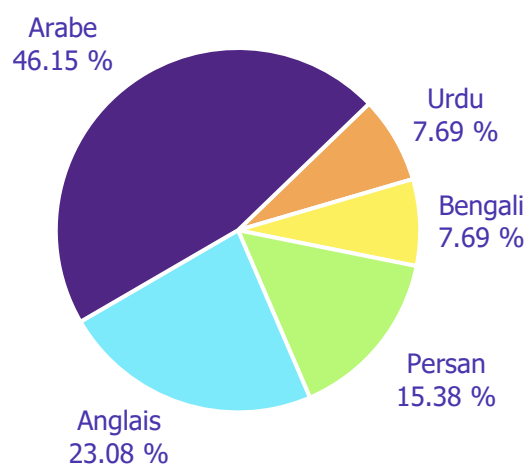
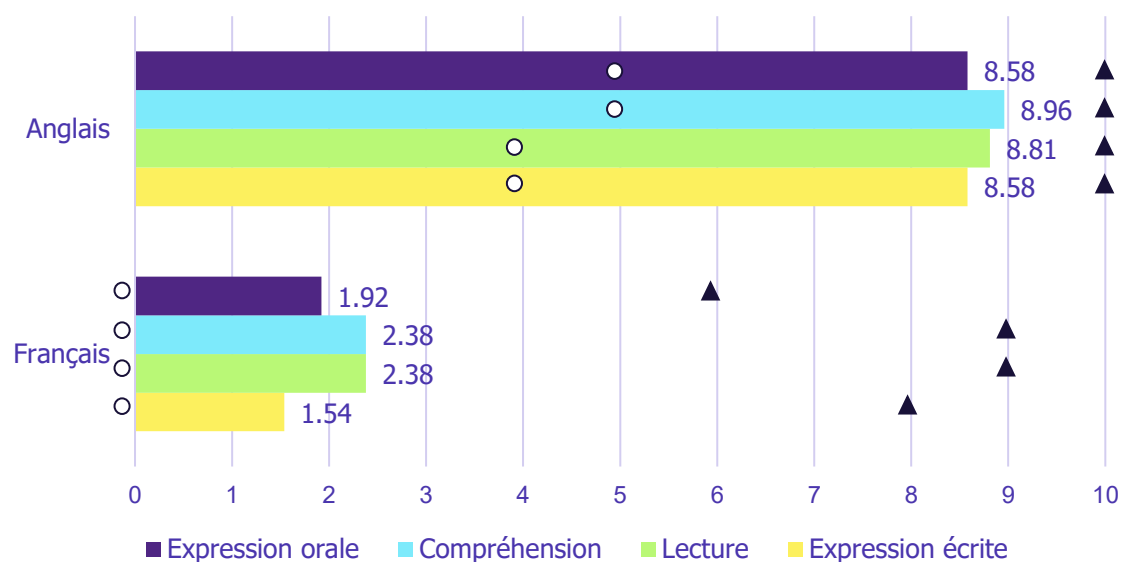


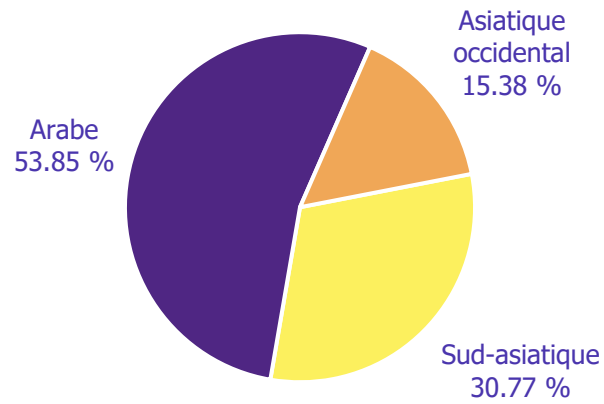
Figure 1. Moyenne des compétences en anglais et en français déclarées par les participants.



Remarque : L'échelle varie de 0 (« aucune ») à 10 (« excellente »). Les colonnes et les valeurs représentent les résultats moyens. Les cercles blancs et les triangles noirs représentent respectivement les résultats les plus faibles et les plus élevés dans chaque catégorie.

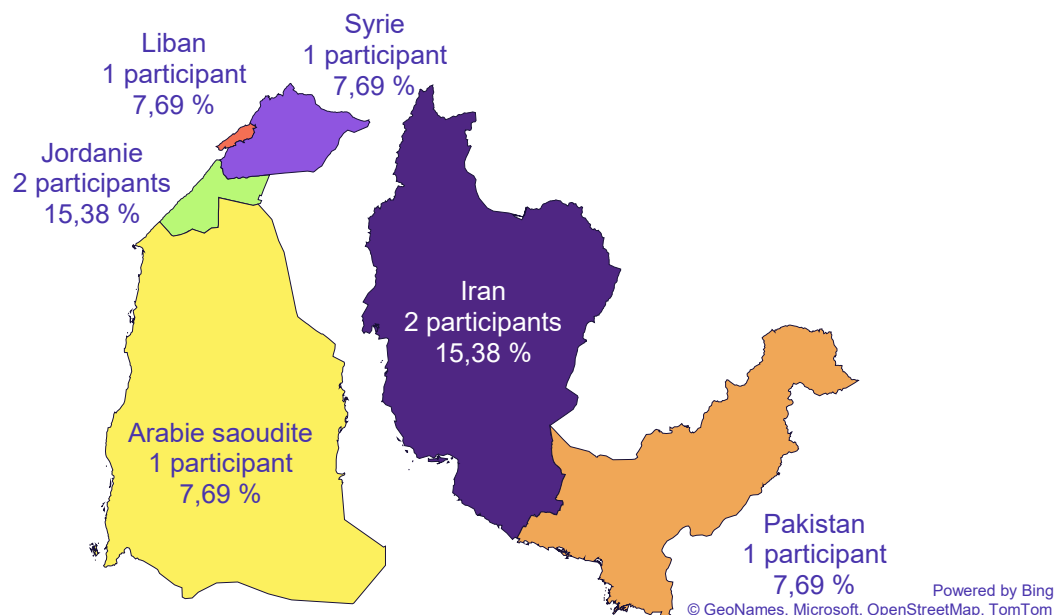
L'origine raciale ou ethnique déclarée par les participants couvrait trois catégories, la majorité d'entre eux (7) s'identifiant comme arabes (voir la figure 4).

Figure 4. Origine ethnique ou raciale déclarée par les participants.



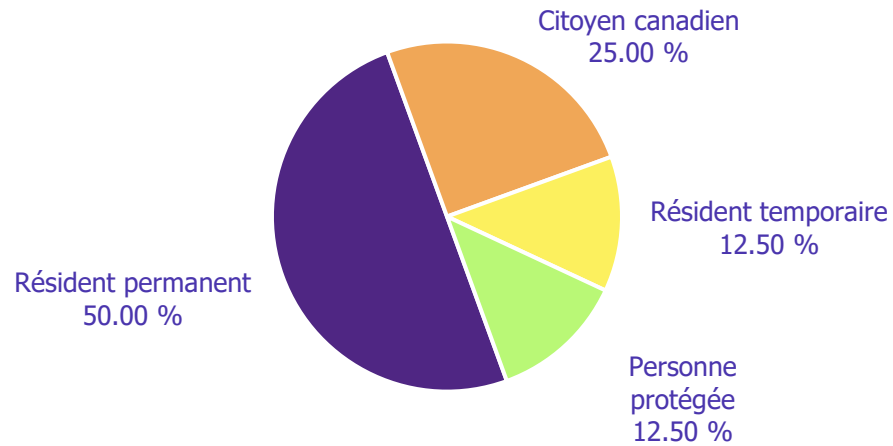
Cinq participants étaient nés au Canada, tandis que huit y avaient immigré au cours des deux à onze années précédentes. Les pays de naissance autres que le Canada sont présentés dans la figure 5.

Figure 5. Pays de naissance des participants nés ailleurs qu'au Canada.



Au moment de leur entrevue, 75 % des huit participants immigrants étaient des résidents permanents (4) ou des citoyens canadiens (2; voir la figure 6).

Figure 6. Statut des participants immigrants au moment de l'entrevue.



Remarque : N = 8.

La majorité des participants (8) ont déclaré avoir fait des études supérieures (voir la figure 7), et bon nombre d'entre eux (6) étaient étudiants au moment de l'entrevue (voir la figure 8).

Figure 7. Niveau d'études le plus élevé du participant.

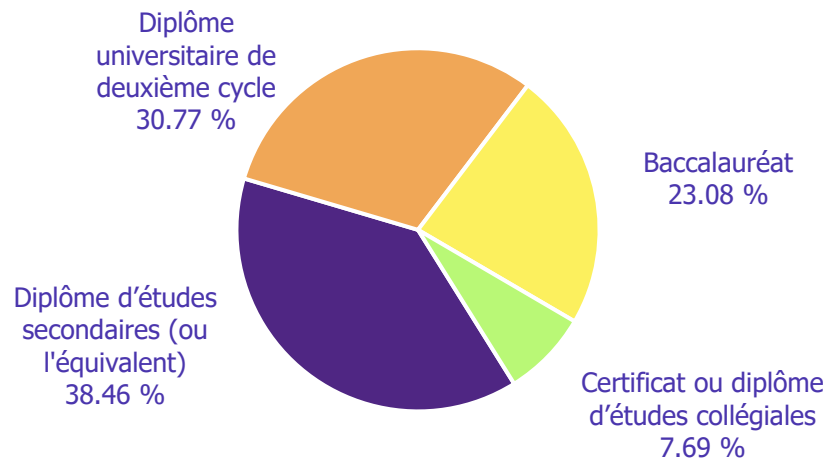
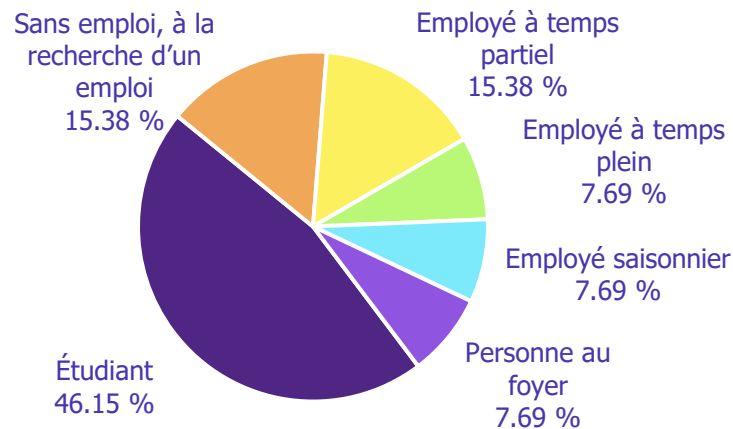


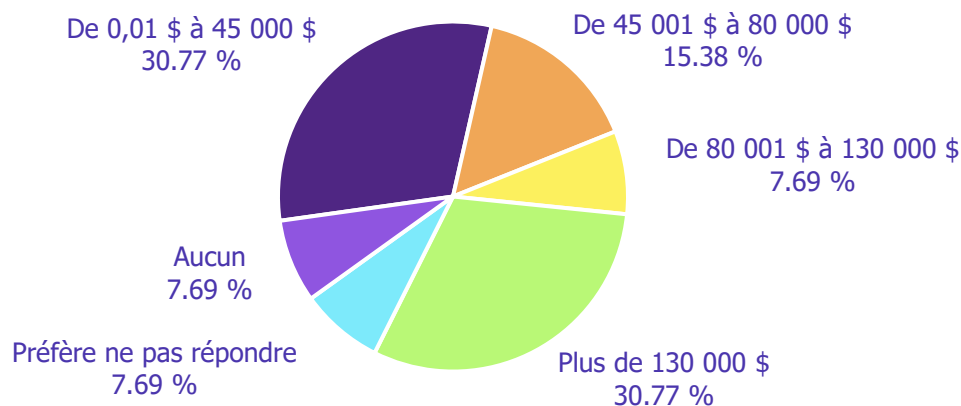
Figure 8. Situation professionnelle du participant au moment de l'entrevue.



Remarque : On entend par emploi à temps partiel un emploi de moins de 30 heures par semaine, et par emploi à temps plein un emploi de 30 heures ou plus par semaine.

Un participant n'a pas souhaité communiquer le revenu annuel de son ménage, et un autre a indiqué n'avoir aucun revenu à déclarer. Parmi les autres participants, quatre ont déclaré un revenu annuel du ménage inférieur à 45 000 \$, deux ont indiqué un revenu annuel compris entre 45 001 \$ et 80 000 \$, un avait un revenu annuel compris entre 80 001 \$ et 130 000 \$, et quatre ont répondu que le revenu de leur ménage était supérieur à 130 000 \$ par an (voir la figure 9).

Figure 9. Revenu annuel avant impôts estimatif des participants.



2.2 Analyses

Les données recueillies lors des entrevues ont été analysées à l'aide d'une analyse thématique, ce qui signifie que les réponses des participants ont été classées et triées afin de dégager les tendances et thèmes communs. Les analyses ont été réalisées à l'aide d'une approche intersectionnelle, en appliquant la méthode de l'ACS Plus (Femmes et Égalité des genres Canada, 2022). En recourant à l'approche de l'ACS Plus, les auteures ont cherché à comprendre de manière nuancée comment les expériences des participants ont été façonnées par les différentes dimensions de leur identité, qui s'entrecroisent.

Des citations directes des participants ont été intégrées tout au long de la section consacrée aux résultats, avec leur autorisation. Les citations ont été légèrement modifiées par souci de clarté et de concision. L'intégration de citations permet d'illustrer les thèmes principaux cernés et de mieux mettre en avant les témoignages et les expériences des participants.

Les analyses portaient principalement sur :

- les types de problèmes rencontrés par les participants et les facteurs qui ont contribué à ces problèmes;
- les stratégies employées par les participants pour résoudre leurs problèmes, y compris les difficultés et les résultats associés à ces stratégies;
- la question de savoir si les participants ont cherché à résoudre leurs problèmes en faisant appel au système de justice et, dans le cas contraire, pourquoi;
- les conséquences économiques, sociales et en matière de santé qui découlent des différents problèmes.

Les analyses ont également cherché à déterminer si les expériences des participants étaient liées à des caractéristiques personnelles, telles que le genre, l'âge, la maîtrise de l'anglais, etc. Ces considérations s'inscrivent dans le cadre de l'approche de l'ACS Plus, qui reconnaît que la combinaison de caractéristiques personnelles (ainsi que de facteurs externes) produit des résultats propres à chaque individu ou groupe. Les résultats mettent donc en évidence des thèmes communs à plusieurs participants, voire à l'ensemble d'entre eux, tout en présentant parfois des observations propres à un ou à quelques participants seulement.

2.3 Difficultés liées à la recherche

Malgré le recours à plusieurs stratégies de recrutement, l'équipe de recherche a rencontré des difficultés le moment venu de recruter des participants à cette étude. De nombreux participants potentiels, en particulier les femmes musulmanes, hésitaient à faire part de leurs préoccupations personnelles concernant des questions d'ordre juridique. De plus, certaines organisations n'étaient pas disposées à aborder les implications juridiques potentielles liées aux conflits personnels et familiaux et se montraient réticentes à communiquer les résultats de l'étude à leurs membres. La taille finale de l'échantillon est donc inférieure à ce qui était prévu.

Compte tenu de la taille réduite de l'échantillon, les résultats ont été regroupés pour London et Toronto afin de préserver la confidentialité des participants. Il convient également de souligner que des techniques d'échantillonnage par commodité et en boule de neige ont été utilisées aux fins de l'étude, ce qui signifie que l'échantillon n'a pas été sélectionné de façon à être représentatif de la population dans son ensemble.

3 Résultats

3.1 Quels types de problèmes les participants musulmans ont-ils éprouvés au cours des trois dernières années?

Les participants ont signalé avoir éprouvé divers problèmes graves d'ordre juridique et systémique. Six grandes catégories de problèmes ont été établies :

- **Islamophobie, discrimination et harcèlement** (10 participants sur 13; 76,92 %);
- **Problèmes liés à la famille** (3 participants sur 13; 23,08 %);
- **Problèmes liés au logement** (3 participants sur 13; 23,08 %);
- **Difficultés à s'y retrouver dans les systèmes et services canadiens** (3 participants sur 13; 23,08 %);
- **Problèmes liés à l'emploi** (2 participants sur 13; 15,38 %); et
- **Fraude financière** (2 participants sur 13; 15,38 %).

Bon nombre des problèmes étaient complexes et touchaient plus d'un de ces thèmes (p. ex., discrimination dans les contextes du logement ou de l'emploi). De plus, certains aspects de la situation et de l'identité des participants, comme la religion, le genre, les antécédents culturels, la situation financière, le statut en matière d'immigration et les capacités linguistiques, avaient eu une incidence sur la plupart de ces difficultés.

3.1.1 Islamophobie, discrimination et harcèlement

L'islamophobie, la discrimination et le harcèlement étaient les problèmes les plus fréquemment signalés par les participants à l'étude. Les incidents allaient des stéréotypes et de la marginalisation systémique jusqu'au harcèlement sexuel. Les participants ont indiqué que ces événements s'étaient produits dans divers milieux, y compris au travail, à la maison, dans des établissements d'enseignement et dans des espaces publics. Les participants ont indiqué qu'ils étaient souvent ciblés en raison de marqueurs d'identité visibles, comme la race et le port d'accessoires vestimentaires religieux.

Par exemple, un homme né au Canada a raconté comment ses amis et lui avaient été la cible de remarques désobligeantes dans le cadre des divers événements sportifs auxquels ils avaient participé.

[traduction] Dans les sports, il y a toujours des insultes. Et puis, à un certain point, ça va toujours trop loin. Les gens commencent à parler de race et tout. [Je viens d'un] quartier de blancs majoritairement, et [les gens] vont remarquer un ou deux enfants [racisés] dans l'équipe et commencer à proférer des propos discriminatoires à leur encontre. [...] Normalement, je les ignore parce que je suis habitué. Je ne m'en soucie pas vraiment. Mais parfois, quand ils disent des choses pareilles à mon ami [...], je leur fais face. Et parfois, ça dégénère. [...] [Il y a un an ou deux,] un des partisans [de l'équipe contre laquelle je jouais] a dit quelque chose comme « t'es un sale musulman » pendant que je jouais parce que [l'autre équipe] perdait ou que j'avais marqué, je crois.

Une autre participante, une résidente permanente, a décrit une altercation lors de laquelle il y avait eu du racisme selon elle, et s'était produite au moment de prendre sa photo pour son permis de conduire.

[traduction] « [L'employé] insistait : 'Je veux voir ton cou, tes oreilles, et ton front à partir d'ici.' [...] Je lui ai dit : 'Je suis musulmane. C'est mon hijab. Je ne peux pas [l'ajuster] comme ça ' [...], mais elle continuait à insister. »

Cette même femme a également souligné que son fils s'était fait crier des noms islamophobes à l'école, ce qu'elle attribuait aux récits sociétaux sur les musulmans.

[traduction] Lorsque [mon fils] a commencé l'école, tout allait bien. Après, il a été la cible de racisme ou d'islamophobie. Un de ses amis l'a appelé 11 septembre. [...] [Ce problème], à mon avis, doit [venir] des parent [de l'ami]. [...] Il a 14 ans. Je pense qu'il a entendu quelqu'un ou des adultes dire quelque chose. [...] Oui, ce garçon, l'ami [de mon fils], [a été] influencé par des adultes, par les nouvelles ou par les médias.

Une femme née au Canada a également signalé que des commentaires islamophobes avaient été proférés dans un établissement d'enseignement. Les propos avaient été tenus par un homme après que la femme lui avait dit que le cousin de son ami avait été tué à Gaza pendant la guerre Israël-Hamas de 2023.

[traduction] Son impression de ce qui se passait [à Gaza] était [que] les Palestiniens avaient tout ce qu'ils méritaient, parce que l'islam, et il a utilisé ces mots, il a dit : « L'islam est une religion qui prône la violence, et si les fidèles de l'islam pouvaient faire ce qu'ils veulent, ils conquerraient tous les pays qu'ils veulent et imposeraient la charia. »

Le statut en matière d'immigration était un motif de discrimination additionnel, comme l'illustre l'expérience d'une citoyenne canadienne naturalisée. Elle a raconté comment une conversation informelle lors d'une collecte de fonds s'était rapidement transformée en interrogatoire sur son identité, ce qui avait abouti à des injures xénophobes.

[traduction] Une femme est arrivée [...] et elle a dit : « Qui êtes-vous? » Je lui ai dit mon nom. Je lui ai dit que je faisais partie de [l'organisation]. Elle m'a demandé d'où je venais. C'est une question à laquelle il est très difficile pour moi de répondre, étant donné mes origines. [...] J'ai dit : « Eh bien, j'ai grandi dans huit pays. Voulez-vous que je vous les nomme tous? » et elle a dit : « Non, d'où venez-vous vraiment? » [...] Je lui ai dit que mes deux parents sont pakistanais, et elle a commencé à dire que les réfugiés avaient ruiné le pays. [...] Je lui ai dit que mon père [était arrivé au Canada avec] une carte de travailleur spécialisé [de résident permanent] [...] et elle a dit : « Oh, vous prenez nos emplois ». [...] Je lui ai dit que ma mère ne travaillait pas, et [la femme a commencé] à dire que nous vivons aux crochets des autres. [...] [Quand je lui ai dit que j'étais étudiante, elle a dit] « Vous allez prendre place à d'autres Canadiens. »

3.1.2 Problèmes liés à la famille

Les participants ont fait part de divers problèmes liés à la famille, y compris la violence familiale, les conflits concernant la garde d'enfants et le harcèlement⁴. Tous les participants qui ont signalé ce genre de problèmes étaient des femmes. Leurs expériences mettent en lumière les effets des iniquités systémiques et des déséquilibres des pouvoirs enracinés dans les normes culturelles de genre.

Par exemple, une résidente permanente a expliqué qu'elle avait déménagé au Canada dans l'espoir que justice soit faite et que ses enfants et elle soient protégés après avoir été victimes de violence de la part de son ex-mari. Avant leur déménagement, son ex-mari avait tenté d'utiliser son influence politique dans leur pays pour la séparer de ses enfants. Il a poursuivi ses efforts en ce sens après le déménagement de la femme et de ses enfants au Canada, d'abord en déposant des accusations d'enlèvement, puis en se lançant dans une bataille pour la garde des enfants, remettant en question les aptitudes parentales de la femme en raison de ses croyances religieuses.

[traduction] [La partialité dans la procédure judiciaire] était manifeste pendant le procès [relatif à la garde] lorsque l'avocat de l'enfant a dit au juge : « Les croyances de la mère posent un danger pour les enfants. Nous devons protéger les enfants. [...] Ses croyances sont étranges. » Même mon ex-mari [a écrit dans sa demande de garde] : « Elle porte le voile. Ma fille, en 7^e année, porte le voile. » D'accord, quel est le problème avec le voile? [...] Tout est permis au Canada. [...] [Les enfants] ont le droit de choisir ce qu'ils veulent. Pourquoi, lorsqu'il s'agit de porter le hijab ou le voile, n'y a-t-il pas de droit, n'y a-t-il pas de liberté? [...] Il est maintenant question de la garde des enfants et de la responsabilité décisionnelle [pour les enfants]. Ils essaient de m'enlever mes enfants parce que, pendant

⁴ Pour mettre l'intérêt supérieur de l'enfant au premier plan, la *Loi sur le divorce* intègre maintenant des concepts et des mots qui mettent l'accent sur les rapports avec les enfants, comme le temps parental, les responsabilités décisionnelles et les contacts. Par exemple, le terme « ordonnance parentale » remplace « ordonnance de garde » partout dans la Loi. Pour de plus amples renseignements, consulter la page, Modifications à la Loi sur le divorce expliquées au <https://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/mdf-cfl/cldedace/index.html>. Le terme « garde » continuera d'être utilisé dans le présent rapport étant donné qu'il s'agit du terme utilisé par les participants.

le procès, le juge a confirmé que je suis innocente de [l'accusation relative à] l'enlèvement international. Je suis venue ici légalement. J'ai entièrement le droit de faire déménager les enfants de [notre pays précédent]. J'ai la garde complète et la responsabilité décisionnelle exclusive. [...] De plus, mes enfants sont des citoyens canadiens. [...] Il a été confirmé que de faire déménager les enfants de l'Ontario et de les retourner à leur père leur [causerait] un grave préjudice [...], mais mon ex-mari tente maintenant d'utiliser une autre [tactique] pour obtenir la garde et la responsabilité décisionnelle.

De façon similaire, une femme qui a initialement déménagé au Canada pour être avec son mari et qui est maintenant une résidente permanente a décrit l'expérience qu'elle a vécue lors d'un conflit de garde d'enfants transfrontalier après des années de violence familiale. D'abord restée muette sur la violence, en raison des attentes culturelles, elle a finalement trouvé le courage de dénoncer ce qui se passait.

[traduction] « J'ai eu beaucoup de problèmes avec mon mari. Beaucoup de violence familiale. [...] J'ai beaucoup été frappée. Je l'ai signalé à la police. J'ai essayé d'arranger les choses entre lui et moi avant de me tourner vers la police, mais cela a continué, alors je l'ai signalé à la police plus d'une fois. »

La violence continuait, et la femme a décidé de se rendre avec ses enfants dans le pays d'origine de son mari et elle, afin de passer du temps avec la famille. Cependant, le moment venu de rentrer au Canada, son mari a imposé une interdiction de voyage à leurs enfants nés au Canada, ce qui l'a forcée à laisser les enfants avec la famille et à revenir seule au Canada.

[traduction] Je suis arrivée [dans mon pays d'origine] et [mon mari] avait un plan. Je ne savais pas qu'il avait un plan. Il n'a pas [donné son approbation pour que] les enfants reviennent [au Canada]. Il a pris tous nos documents. [...] Les trois enfants sont Canadiens, ils ont tous un passeport canadien, et je suis résidente permanente. [...] Je ne savais pas qu'il pouvait [empêcher] des enfants canadiens de rentrer [au Canada]. [...] J'ai demandé l'aide de l'ambassade du Canada, mais l'ambassade du Canada ne peut empiéter sur la loi [de notre pays d'origine], et [selon la loi de notre pays d'origine] le père peut empêcher les enfants de voyager. Je me suis donc rendue seule au Canada. Lorsque mon mari a vu que j'[étais revenue] au Canada, il a intenté une poursuite contre moi. Il a réclamé le divorce ainsi que la garde. [...] [J'ai commencé à] essayer de divorcer et j'ai également demandé la garde [et une pension alimentaire]. [...] La situation financière de mon mari est excellente. Il a une entreprise qui marche bien au Canada, et il a donc pu utiliser ces ressources financières pour retenir les services de bons avocats; il avait un avantage par rapport à moi. Je dépendais de lui financièrement. Je ne travaillais pas. Je n'avais pas de revenu. Je ne pouvais pas payer l'avocat.

Les difficultés financières auxquelles cette participante s'est heurtée étaient en partie attribuables à son respect de normes culturelles de genre qui l'avaient rendue dépendante de son mari financièrement.

Des thèmes similaires ressortent de l'expérience d'une femme née au Canada. Celle-ci a décrit avoir grandi dans un environnement restrictif avant d'être reniée et expulsée de la maison. Elle a été victime de violence de la part d'un parent autoritaire de sexe masculin que sa mère monoparentale considérait comme le beau-père.

[traduction] La situation à la maison était très toxique quand j'étais petite. Je m'y étais habituée en quelque sorte, mais ces trois dernières années, surtout l'année dernière, ma décision de partir pour l'université [et de cesser] de porter le hijab... de nombreux facteurs ont entraîné beaucoup de discrimination liée au fait que je suis une femme et que j'exerce mes droits en tant que femme. Une grande partie de cette discrimination provenait de mon [parent de sexe masculin], et ma mère était très soumise et l'écoutait parce qu'il joue un rôle important [au sein de la communauté religieuse]. [...] Que je me sois fait renier et expulser de la maison? [Mon parent de sexe masculin] a dit qu'il y avait quatre raisons : premièrement, le fait que j'allais à l'université parce que je ne devais pas quitter la maison sans avoir un homme dans ma vie; que je sortais après 19 h en semaine; [...] que j'avais cessé de porter le hijab, et c'était l'un des principaux facteurs; et il a ensuite découvert que j'avais un petit ami. [...] J'ai donc été expulsée de la maison. [...] En plus d'avoir été mise à la porte, mon oncle m'envoyait des textos tous les jours [...] pour me traiter de pute, de salope, [...] dire que j'avais ruiné la vie de ma mère. [...] [Lorsque ma sœur s'en est mêlée,] il a commencé à la traiter de prostituée et [...] [à dire qu']elle était une pute parce qu'elle avait déménagé et qu'elle n'était pas la femme musulmane idéale. [...] [Il a dit que] nous nous éloignons de Dieu et que ça détruisait nos vies. [...] Il utilisait la religion pour faire croire certaines choses à ma mère, mais mes sœurs et moi, qui sommes allées à l'école islamique, nous savions qu'il mentait. [...] Quand je me suis fait mettre à la porte, j'ai [dit à ma mère] : « Je ne comprends pas pourquoi tu accordes plus d'importance à cet homme qu'à moi. » [...] [Elle a répondu] : « C'est le seul que j'ai. Que sera ma vie sans un homme? » [...] Les rôles traditionnels liés au genre étaient peut-être simplement au [cœur de ce problème], parce que ma mère n'aurait pas écouté [mon parent de sexe masculin] s'il n'avait pas été un homme, d'autant plus un imam. [...] Si j'avais été un homme et fait exactement pareil, [...] [ils] n'auraient pas sourcillé.

3.1.3 Problèmes liés au logement

Les problèmes liés au logement étaient souvent interreliés à d'autres problèmes, comme l'instabilité financière, la discrimination, les obstacles à l'accessibilité et les iniquités systémiques. De nombreux participants ont mentionné que l'obtention d'un logement sûr, stable et abordable était compliquée par le statut en matière d'immigration, la race, la religion ou les besoins physiques. Le traitement discriminatoire de la part des propriétaires, la difficulté d'accéder à des mesures d'adaptation appropriées et les politiques restrictives en matière de location font qu'il est de plus en plus difficile de trouver et de garder un logement.

Un homme né au Canada, par exemple, a décrit comment sa famille et lui avaient été la cible à plusieurs reprises de préjugés et de propos racistes et discriminatoires de la part de leur propriétaire.

[traduction] Ma mère est très responsable sur le plan financier. [...] Nous [vivons dans notre maison] depuis 9 ans, et il est peut-être arrivé une fois ou deux que [ma mère paye le loyer] en retard. [Le propriétaire] dit : « Oh, c'est toujours vous. Vous ne pouvez pas vous le permettre. C'est correct », ou « Vous êtes toujours en retard. » Des choses comme ça. [...] Nous vivons dans une vieille maison, alors il y a quelques problèmes. Ma mère appelle toujours si les tuyaux ne fonctionnent pas ou si la toilette est brisée, et le propriétaire se plaint toujours : « Oh, vous brisez toujours tout. »

La discrimination fondée sur le handicap a également été soulignée, comme l'illustre l'expérience d'une résidente permanente. Elle a raconté que son fils et elle, qui ont tous deux une mobilité réduite, avaient eu des problèmes de logement causés par un manque d'accessibilité et par le refus de la nouvelle entreprise de gestion de leur immeuble de mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Elle a signalé que leur capacité à déménager et à obtenir un logement était limitée par leur situation d'immigration et par le refus de certains propriétaires de louer à un bénéficiaire du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).

[traduction] J'ai déménagé [dans mon immeuble d'habitation] en mai 2022. Lorsque j'ai déménagé, je savais qu'il n'y avait pas de rampe et qu'il y avait des escaliers donnant accès à l'ascenseur. Au début, la direction [de l'immeuble] était correcte. Elle [comprenait qu'il fallait apporter des changements], mais alors qu'elle avait commencé à faire quelque chose, [l'entreprise de gestion de l'immeuble a changé]. [...] Le principal problème est que je suis venue [au Canada] dans le cadre d'un parrainage privé et que je devais rester dans cette maison pendant au moins un an conformément au contrat signé par [mon parrain]⁵. [...] À la fin du contrat, j'ai dû composer avec [d'autres types] de difficultés [pour trouver] un autre endroit. Quand j'ai trouvé [un nouvel endroit], ils m'ont dit que j'avais besoin d'un garant. Je leur ai dit que j'avais une bonne cote de crédit, mais ils ont dit : « Non, nous avons besoin d'un garant. Sinon, vous devez payer six mois [de loyer] à l'avance. » [...] Je bénéficie également du POSPH depuis peu, alors [j'ai eu des problèmes à ce sujet aussi] : on nous a dit qu'on ne voulait pas renouveler notre [convention de location].

Une citoyenne canadienne naturalisée a également parlé de l'absence de réponse et de conditions de vie insatisfaisantes.

[traduction] Après avoir signé [le bail] et remis [au gestionnaire immobilier] son dépôt, il m'a laissée en plan. [...] Puis, j'ai emménagé, et le réfrigérateur n'était pas hermétique. Il ne se fermait pas complètement. Sur le comptoir, il y avait un papier avec [une liste] des choses qui devaient être réparées. La porte d'entrée ne se verrouillait pas non plus. Elle se fermait, mais ne se verrouillait pas. [...] Ils le savaient manifestement parce que c'était dans les documents. [...] J'ai tout documenté et je leur ai également envoyé un courriel officiel. [...] Un jour, la porte d'entrée a été réparée, mais ils n'ont pas réparé le réfrigérateur en même

⁵ En Ontario, les conventions de location peuvent être résiliées prématurément dans certaines circonstances (Commission de la location immobilière, 2018). Toutefois, cette participante ne connaissait peut-être pas ses droits en tant que locataire.

temps. [...] Je leur ai donné un autre coup de fil, et ils ont dit : « Oh, oui, nous le savons déjà. Nous envoyons quelqu'un. » [...] L'année scolaire au complet s'est écoulée. Personne n'a réparé mon réfrigérateur.

3.1.4 Difficultés d'orientation dans les systèmes et les services canadiens

Plusieurs participants, tous venus au Canada en provenance d'autres pays, ont souligné les problèmes auxquels ils s'étaient heurtés en essayant de s'orienter dans les systèmes et les services canadiens (mis à part le système juridique, qui est abordé plus en profondeur à la section 3.3 des Résultats).

Par exemple, un citoyen canadien naturalisé a décrit les difficultés et la discrimination perçue que sa famille et lui avaient vécues en tentant d'aider son cousin à venir au Canada pour ses études postsecondaires.

[traduction] Mon cousin a été accepté [dans une école postsecondaire canadienne] pour une maîtrise [en génie]. [...] Lorsqu'il a demandé son visa d'étudiant après son admission, [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada] a dit ne pas juger nécessaire qu'il suive un [programme de] maîtrise pour obtenir un emploi en génie au Canada. Sa demande a été rejetée au motif qu'il était trop vieux, alors qu'il avait 22 ans. [...] Après avoir communiqué avec des avocats [en droit de l'immigration] au sujet de [la situation], on lui a dit qu'il pouvait intenter une poursuite, ce qu'il a fini par faire. [...] L'ambassade a convenu qu'elle examinerait de nouveau sa demande si [mon cousin] décidait d'abandonner sa poursuite, alors il a laissé tomber. [traduction] L'ambassade a ensuite rejeté sa demande pour la même raison. Il avait payé ses frais de scolarité à ce moment-là, parce qu'on lui avait dit qu'on le ferait entrer pour la session qu'il voulait. Il avait donc payé ses frais de scolarité, mais sa demande a été refusée, si bien qu'il n'a pas pu aller [à l'école]. [...] C'était de la discrimination. Il a dit [dans sa poursuite] : « Vous rejetez ma demande parce que vous faites preuve de discrimination. »

Des problèmes liés à l'immigration ont également été soulignés par une femme qui est venue au Canada à titre de personne protégée et qui a depuis présenté une demande de résidence permanente. Elle a souligné le peu de renseignements facilement accessibles et a observé des disparités dans le traitement en fonction des compétences linguistiques.

[traduction] Je suis née en tant que réfugiée palestinienne au Liban, alors j'ai été apatride presque toute ma vie. [...] Je suis venue au Canada, et une fois à l'aéroport, j'ai dit directement à l'agent des services frontaliers que je voulais présenter une demande d'asile. [...] [Les agents des services frontaliers] ne sont pas d'une grande aide, pour être honnête. Il faut comprendre beaucoup de choses par soi-même. Heureusement, je pense que j'étais avantagée parce que je connaissais l'anglais et que je le parlais bien. [...] Il y avait d'autres personnes qui demandaient également l'asile et [...] leur anglais n'était pas aussi bon. Ils ne parlaient pas beaucoup anglais. Je pouvais voir qu'ils étaient traités différemment, plus sévèrement, et qu'ils se faisaient dire, par exemple : « Faites ci, faites ça. Pourquoi êtes-vous ici? » On leur posait la question comme s'ils étaient des criminels. [...] J'ai eu

l'impression d'être traitée avec plus de compassion. [...] J'ai dû subir un examen médical et j'ai demandé à [l'agent] : « Quel médecin devrais-je consulter? » Il a dit : « Vous êtes intelligente. Vous allez trouver. » J'ai dû me débrouiller pour pratiquement tout, qu'il s'agisse de trouver un avocat ou de comprendre ce que je devais soumettre. [...] Lorsque j'ai parlé au premier avocat qui s'occupait de mon dossier, il ne m'a pas donné pas beaucoup de renseignements. J'ai dû comprendre les choses par moi-même en discutant avec d'autres demandeurs d'asile ou [en les écoutant parler].

De son côté, un résident temporaire a eu de la difficulté à obtenir un traitement médical à temps parce qu'il ne connaissait pas bien le système de soins de santé. Après un traitement initial inadéquat ainsi que des retards dans la prestation de soins spécialisés, il a dû subir de multiples chirurgies d'urgence qui auraient autrement pu être évitées.

[traduction] J'ai parlé de mon [problème de santé] à [un médecin à la clinique de santé pour étudiants de mon établissement postsecondaire]. Il a affirmé que tout allait bien et a dit : « Je suis convaincu que vous n'avez pas de problème grave. » Je l'ai peut-être vu trois ou quatre fois en trois mois. Par la suite, la situation s'est aggravée. [...] Nous avons appris qu'il y avait un problème grave, et il m'a orienté vers un spécialiste [dans une autre ville en raison des longues périodes d'attente dans ma ville]. [...] [Le spécialiste] a dit : « Vous avez un problème vraiment grave. » [...] Il m'a orienté vers un autre [spécialiste de ma ville], et il m'a fallu attendre longtemps pour voir ce médecin. [...] Ça a peut-être pris [6 à 10 mois]. [...] À ce moment-là, ma situation était une urgence. Il a alors dit que [nous devons] aller au deuxième étage, en salle d'opération et m'opérer. [...] J'ai revu [le deuxième spécialiste] en novembre parce que nous pensons que j'aurai peut-être besoin d'une autre opération. [...] [J'ai maintenant été opéré] trois fois. [...] Comme [je suis] un étudiant international, je ne savais pas que je pouvais obtenir une deuxième opinion. Si je l'avais su, j'[en aurais fait la demande] plus tôt. [...] Je ne savais pas que je devais d'abord consulter un omnipraticien qui pourrait m'orienter vers un spécialiste, parce que, dans mon pays, nous pouvons consulter directement un spécialiste.

3.1.5 Problèmes liés à l'emploi

Les participants qui ont signalé des problèmes liés à l'emploi ont parlé de discrimination en milieu de travail, de travail non rémunéré, d'obstacles à l'avancement et de soutien institutionnel insuffisant.

Par exemple, une résidente permanente a signalé que son milieu de travail était devenu hostile pendant son premier trimestre de grossesse. Elle a décrit que la discrimination et les préjugés perçus l'avaient amenée à travailler sans rémunération afin de prouver sa valeur.

[traduction] J'avais une collègue qui était Canadienne, et je pense qu'elle était très nerveuse. Elle détestait tous ceux qui n'étaient pas des Canadiens, alors elle a commencé à [me dénigrer derrière mon dos] à mon superviseur, qui a commencé à penser que je ne faisais pas très bien mon [travail]. À un moment donné, mon superviseur m'a demandé de quitter mon emploi si je ne pouvais pas satisfaire cette collègue canadienne. Je me sentais

stressée, et je n'étais pas en bonne forme, car j'en étais à mes premiers mois de grossesse. Je me sentais vraiment mal à l'aise. Je sentais, de mon côté, [que rien n'allait] mal, mais parce que je n'étais pas une Canadienne, ils en étaient venus à se comporter ainsi [envers moi]. [...] J'ai commencé à me consacrer à [mes tâches] plus de 40 heures par semaine, même si j'avais été embauchée pour 15 heures. Je travaillais beaucoup plus que mes heures hebdomadaires. [...] Je m'attendais à être payée davantage par mon superviseur parce que [...] je lui avais mentionné que je [travaillais] davantage que les [heures pour lesquelles j'avais été embauchée], mais ça ne s'est pas produit.

Un homme né au Canada a également fait part de sa frustration à l'égard de ce qui, selon lui, constituait des préjugés systémiques. Malgré le fait qu'il était né et avait grandi au Canada et qu'il possédait toutes les qualifications nécessaires, il n'avait jamais obtenu de promotion, ce qu'il attribuait à son nom à consonance islamique.

[traduction] Depuis [deux ans et demi à trois ans], je demande des promotions à [mon travail]. Je n'ai jamais eu d'entrevue pour les quatre premiers emplois pour lesquels j'ai postulé. En ce qui concerne mes qualifications, je suis très qualifié dans [mon domaine]. [...] Je coche toutes les cases nécessaires pour être promu. Au cours de la dernière année, j'ai continué à essayer d'être promu, et je n'ai jamais eu d'entrevue. [...] Je ne vois rien d'autre que mon nom qui puisse faire obstacle à mon avancement. [...] Tous les directeurs [de mon organisation] sont des blancs, en l'absence d'une meilleure description. [L'organisation] dit « diversité ». [...] Ils disent ces termes accrocheurs et « nous nous efforçons que la direction soit représentative de notre population », mais je n'ai pas encore pu le constater. [...]. Est-ce une coïncidence que je m'appelle [un nom à consonance islamique] et que chaque autre personne qui a obtenu un poste était blanche et n'était pas aussi qualifiée que moi?

3.1.6 Fraude financière

Enfin, deux participants ont souligné qu'ils avaient éprouvé des problèmes liés à la fraude financière.

Une résidente permanente a signalé que, après avoir déménagé au Canada, elle avait découvert qu'elle avait été victime d'une fraude commise par son ex-mari.

[traduction] Lorsque je suis arrivée [au Canada pour la deuxième fois après mon divorce], j'ai découvert qu'il y avait environ 30 000 \$ à mon nom [que je devais] à [l'Agence du revenu du Canada (ARC)] en raison de mon ex-mari et de son ami qui vivaient ici. [Mon ex-mari et moi sommes initialement] arrivés en 2010. J'ai deux enfants qui ont la citoyenneté canadienne, alors il a manipulé le système [pour donner l'impression] que nous vivions ici. Cependant, nous n'étions pas ici. Il m'a fait venir ici seulement pour que je donne naissance aux enfants et [qu'ils obtiennent] la citoyenneté canadienne, et nous sommes immédiatement retournés dans [notre pays précédent]. [...] Lorsque nous sommes arrivés en 2010, il a présenté une demande d'immigration au Canada. Il a ensuite ajouté tous mes documents à sa demande. [...] Je sentais que quelque chose ne tournait pas rond, parce

qu'il est [habituellement] très désagréable avec moi. Or quand il voulait que je signe les documents, il était gentil. [...] Il a ouvert un compte conjoint, et il m'a dit : « C'est la règle au Canada. Nous ne pouvons pas ouvrir de comptes distincts. » Il m'a donné beaucoup de papiers à signer. Je ne savais pas à quoi ils servaient, parce que le système de notre pays est totalement différent de celui d'ici. Il a commencé par présenter une demande à l'ARC pour obtenir la prestation fiscale pour enfants et toutes les [autres] prestations du gouvernement. Il a affirmé que nous étions à faible revenu et qu'il avait une petite entreprise. [...] Le gouvernement a pensé que nous vivions ici, au Canada, parce qu'il avait donné l'adresse [de son ami] comme étant la nôtre. Son ami ici, qui avait la carte de débit [de notre compte bancaire], a retiré de l'argent au guichet [bancaire]. Ils ont pris de l'argent pendant plusieurs années, trois ou quatre ans, je crois.

Un autre participant, un homme né au Canada, a expliqué comment il avait été ciblé par une arnaque de taxi.

[traduction] En fait, j'ai été victime d'une arnaque : essentiellement, [...] il y a un chauffeur, le faux chauffeur, et un homme à l'arrière [du taxi]. [...] [Le passager] dit : « Je n'ai que de l'argent et il ne prend que la carte. » Le fonctionnement de l'arnaque est que vous donnez votre carte à cet homme [...] [et le chauffeur fait] comme s'il l'utilisait. Vous entrez votre NIP. Cependant, il enregistre ce NIP et remplace votre carte par celle d'une autre personne avant de vous la remettre. Le passager, le faux passager, vous remet de l'argent. Quelque chose du genre m'est donc arrivé. [...] En fait, je ne m'en suis rendu compte que quelques jours plus tard, car j'essayais sans cesse de taper ma carte et je me disais : « Mais pourquoi est-ce qu'elle ne fonctionne pas? » [...] Puis, un jour, j'ai simplement regardé ma carte. J'ai me suis dit : « Ce n'est pas mon nom. » [...] J'ai eu de la chance parce que mon compte était doté d'une fonction qui [a verrouillé le compte]. [...] Ils ont essayé de prendre plus de 2 500 \$, mais ils n'ont réussi qu'à prendre un total de 100 \$.

3.2 Comment les participants musulmans ont-ils tenté de résoudre leurs problèmes à l'extérieur du système judiciaire, et quels ont été les résultats de ces efforts?

De nombreux participants ont dit qu'ils étaient initialement incertains de la façon de composer avec leurs problèmes. Ils ne savaient pas par où commencer, quelles options s'offraient à eux ou quelles étaient les meilleures mesures à prendre. Par conséquent, plusieurs ont cherché des renseignements auprès de ressources en ligne.

Par exemple, une résidente permanente a expliqué s'être renseignée sur le droit canadien quand elle a voulu régler les problèmes d'accessibilité auxquels son fils et elle étaient confrontés dans leur immeuble d'habitation.

[traduction] Je consulte un site Web. Je consulte les sources pour mieux comprendre. Lorsque j'ai déménagé au Canada, j'ai dû me renseigner [moi-même] sur le droit. [Au Canada], il y a des domaines du droit très précis. [...] Il y a le droit de la santé, le droit immobilier... ce n'est pas un même avocat pour tout, [comme] je pensais auparavant. Ici, en

Ontario, ou au Canada en général, ils ont une spécialité. Je consulte un site Web. [...] [Un de mes problèmes est lié à la santé et à l'accessibilité, alors] je suis allée à [une université]. Je me suis inscrite [à un cours sur] le droit de la santé pour en savoir plus sur le sujet. En général, lorsque j'ai un problème, je consulte une source. J'essaie de trouver une source d'information du gouvernement.

Les participants, particulièrement les femmes, avaient également grandement compté sur les conseils et le soutien de leur réseau immédiats, y compris leurs amis, leur famille et les membres de leur communauté.

Cette même femme, par exemple, s'est souvent tournée vers des voisins pour transporter son fils et divers articles à l'intérieur et à l'extérieur de son appartement, mais ce n'était pas toujours l'idéal.

[traduction] « Je dois parfois appeler notre voisin pour m'aider, parce que j'ai moi-même un problème. Je ne peux pas transporter de choses. J'ai différents types de problèmes [physiques]. [...] Plusieurs fois, j'ai dû attendre longtemps avant de trouver quelqu'un [pour m'aider]. »

Une femme qui est une personne protégée a décrit l'aide précieuse de sa famille et d'autres personnes dont la situation d'immigration était similaire à la sienne.

[traduction] Je me suis dit que la meilleure façon de tenter de m'y retrouver était de parler aux autres. [...] J'ai compris les choses par moi-même en discutant avec d'autres demandeurs d'asile ou [en les écoutant parler], et cetera. [...] Je recevais de l'aide [financière] de mes parents. Sans mes parents pendant cette période, je n'aurais pas réussi, pour être tout à fait honnête. Lorsque vous n'avez pas de permis de travail, vous ne pouvez pas travailler. Alors, comment survivre? Mais je pense ensuite à toutes les autres personnes dont j'ai entendu les histoires. [...] Quand je suis allée [dans un refuge pour rencontrer quelqu'un], beaucoup de gens qui étaient là étaient aussi [des demandeurs d'asile], mais ils étaient dans un refuge parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent pour aller ailleurs. [...] Sans le soutien de ma famille, je ne pense pas que je m'en serais sortie aussi facilement, ce qui était encore une fois un privilège que j'avais et que beaucoup n'ont pas, je le sais.

De façon similaire, une résidente permanente a décrit comment d'autres étudiants internationaux l'avaient aidée avec une tâche à l'école postsecondaire qu'elle fréquentait et où elle travaillait, après que de mauvaises expériences avec ses collègues canadiens l'aient fait hésiter à demander l'aide d'autres Canadiens.

[traduction] Au début, j'ai essayé de trouver quelqu'un [dans le même programme et du même milieu culturel que moi]. [...] Malheureusement, [je n'ai trouvé personne] dans notre département, [...] alors j'ai demandé à d'autres personnes qui n'étaient pas des Canadiens, mais qui faisaient partie de notre département. [...] Je ne voulais pas [demander de l'aide à un Canadien, car] je n'étais pas certaine qu'il [accepterait] de m'aider.

D'autres participants ont cherché des conseils par des voies plus officielles, y compris par l'intermédiaire d'organismes communautaires et de groupes institutionnels.

Par exemple, un homme né au Canada a dit :

[traduction] « Au cours de l'été, j'ai décidé de soulever [la question des promotions pour lesquelles je n'étais pas pris en considération] auprès de notre groupe interne des droits de la personne. [...] La question a été [transmise aux Ressources humaines]. Ils enquêtent sur ma situation. »

L'expérience d'une résidente permanente fait tout particulièrement ressortir l'importance d'avoir accès à du soutien communautaire. Elle a signalé qu'un centre communautaire culturel avait joué un rôle déterminant pour l'aider à surmonter certains obstacles, notamment les barrières linguistiques et l'isolement lié à la violence, pendant qu'elle tentait de gérer une affaire de garde transfrontalière.

[traduction] Je n'avais aucun renseignement [et je ne savais pas du tout où trouver des renseignements] [...] parce que mon mari ne voulait pas que je fasse la connaissance de gens ou de personnes-ressources d'organismes ni que je communique avec quiconque pouvant me renseigner. [...] Le premier [problème] était que mon anglais était si pauvre que je ne pouvais pas communiquer en anglais. Je ne pouvais communiquer qu'avec les gens qui parlaient [ma langue]. La première chose que j'ai faite a été de communiquer avec l'ambassade du Canada, qui m'a mise en communication avec les Services de protection de la famille. [Les Services de protection de la famille] m'ont mise en communication avec le centre communautaire [culturel]. Au centre communautaire [culturel], une femme a été d'une grande aide pour moi. Elle m'a mise en contact avec plein de gens. Par l'intermédiaire du centre communautaire [culturel], j'ai aussi pris connaissance de l'aide juridique et du ministère des Affaires étrangères; le centre communautaire [culturel] est ce qui m'a le plus aidé.

Bien que certains se soient sentis dépassés par le manque de renseignements clairs et cohérents qu'ils avaient reçus, les participants ont généralement apprécié le soutien qu'ils ont reçu de la part d'autres personnes.

Par exemple, une femme née au Canada a souligné que le fait de consulter d'autres personnes lui avait permis de mieux comprendre la gravité de sa situation.

[traduction] C'est quand j'ai commencé à parler à d'autres et à me rendre compte que [la façon dont j'étais traitée] n'était pas normale que j'ai compris que ma situation [avec mon parent de sexe masculin] était vraiment grave. [...] La veille de mon départ à l'université, je suis allée à mon école secondaire. [...] J'ai eu une longue conversation avec [...] deux de mes enseignantes qui avaient toujours servi de modèle pour moi. [...] Elles ont dit quelque chose [qui m'a incitée] à expliquer la situation dans laquelle je me trouvais, et je me rappelle qu'elles étaient sous le choc. Elles ont dit : « À la façon dont tu te présentes et tu te tiens, je n'aurais pas pensé que tu vivais quelque chose [du genre]. » Elles ont dit qu'elles étaient vraiment fières de moi. [...] Mes amies sont mes points de repère, je peux tout leur dire et [ensuite] je me sens mieux. [...] Parler à [mes amies] et entendre des adultes dire que, de

leur point de vue, la situation n'était pas normale [...] et [entendre] qu'ils se souciaient de moi m'a réellement permis de passer au travers.

Une autre femme née au Canada a expliqué comment sa communauté l'avait aidée à gérer la peur et le chagrin qu'elle ressentait après avoir appris qu'une vague soudaine d'attaques islamophobes avait éclaté dans son école postsecondaire.

[traduction] J'ai essayé de bâtir autant que possible une communauté, alors je savais que mes expériences ne [se limitaient pas qu'à moi]. Je ne vivais pas ces choses seules. Si je pouvais décrire la source de tout mon chagrin au cours de la dernière année, elle se résume probablement au sentiment que je n'existe pas et que personne ne croit que ce que je ressens et ce que je pense est légitime. [...] Il était très important pour moi d'essayer de trouver des gens qui comprenaient ce sentiment. Je n'avais pas à leur prouver que ces expériences étaient réelles, parce qu'eux-mêmes les avaient déjà vécues.

Cependant, aucun participant n'a déclaré que son problème le plus grave avait été entièrement résolu. Plusieurs ont plutôt souligné qu'ils attendaient toujours que le problème se règle ou qu'ils avaient tout simplement décidé de passer à autre chose. Certains participants ont également expliqué que les obstacles systémiques, la fatigue émotionnelle, la crainte de répercussions potentielles ou des considérations d'ordre culturel les avaient amenés à abandonner leurs efforts pour régler leurs problèmes.

Par exemple, une résidente permanente a souligné qu'elle avait préféré conserver son emploi plutôt que d'essayer de récupérer l'argent qu'on lui devait pour son travail non rémunéré.

[traduction] « [Le rajustement de paye] n'a pas eu lieu, mais c'est correct, car j'ai pu conserver mon emploi. C'est important pour moi. »

En revanche, un homme arabe né au Canada qui croyait avoir été victime de discrimination au travail a expliqué que son problème non résolu l'avait amené à envisager de carrément abandonner sa carrière.

[traduction] Je me suis placé dans une position vulnérable. J'ai parlé de mon problème à des gens qui, je croyais, pouvaient m'aider. [...] Je me suis pas mal rendu à la fin du processus interne pour essayer de régler le problème, et maintenant, je réfléchis de plus en plus à ce que je vais faire. [...] Honnêtement, j'envisage un changement de carrière. C'est là où j'en suis en ce moment. [...] Je pense simplement arrêter d'enseigner pendant un certain temps. [...] Je suis activement à la recherche d'autres occasions d'emploi en dehors du domaine de l'éducation, simplement parce que j'ai l'impression de gaspiller mon potentiel.

Une citoyenne canadienne naturalisée a décrit une capitulation similaire.

[traduction] Je ne veux habituellement pas parler à mes parents [de mes problèmes]. Si j'en parlais à mes parents, je ne doute pas que [les problèmes] se régleraient. Seulement, ce n'est pas nécessairement ce que je veux. Par exemple, dans le cas du [harcèlement sexuel], mes parents seraient encore plus paniqués que moi, et ils voudraient me retirer de

[mon programme universitaire]. [...] J'ai aussi l'impression que, parce que je suis musulmane et que mes parents ont été élevés dans cette culture, ce ne serait pas comme lorsque les blancs disent à leurs parents : « Oh, ce gars me dérange. » Mes parents diraient : « Qu'est-ce que tu portais? » Vous comprenez? Ils voient les choses de cette façon. [...] Pareil pour [le problème avec] le propriétaire. Mes parents en auraient fait tout un cas. [...] Le [problème avec mon propriétaire] semble perpétuel. Je pense qu'il va persister jusqu'à ce que je m'en occupe ou que je déménage.

3.3 Les participants musulmans ont-ils eu recours au système de justice officiel pour tenter de résoudre leurs problèmes?

Pour tenter de résoudre leurs problèmes, la majorité des participants (7 sur 13, soit 53,85 %) ont effectivement pris contact d'une manière ou d'une autre avec un représentant du système de justice. Les problèmes pour lesquels une assistance juridique a été sollicitée comprenaient :

- la garde d'enfants et le divorce (2 participants sur 13; 15,38 %);
- des difficultés liées à l'immigration (2 participants sur 13; 15,38 %);
- des problèmes de logement (1 participant sur 13; 7,69 %);
- la discrimination sur le lieu de travail (1 participant sur 13; 7,69 %);
- la fraude financière (1 participant sur 13; 7,69 %).

Dans la plupart des cas où les participants ont eu recours au système de justice officiel, il n'existait aucune autre solution de rechange possible.

3.3.1 Comment s'est déroulée l'expérience des personnes qui ont sollicité de l'aide juridique?

La plupart des participants qui ont sollicité de l'aide juridique pour résoudre leurs problèmes ont rencontré des difficultés. La principale difficulté rencontrée par les participants tenait à leur méconnaissance du système juridique, notamment quant aux démarches à entreprendre, aux sources d'information et aux moyens d'obtenir les services d'un représentant légal. Les coûts financiers, la durée du processus judiciaire et la crainte de répercussions potentielles ont été cités comme des facteurs ayant influé sur la capacité ou la volonté des participants de mener à terme des démarches juridiques en vue de régler leur situation.

Par exemple, une résidente permanente a consulté un avocat au sujet de l'absence d'aménagements pour l'accessibilité dans son immeuble. Bien que cet avocat — qui est un ami de la famille — l'ait aidée à rédiger des lettres à l'intention de la société de gestion de son immeuble, elle hésitait à entreprendre d'autres démarches juridiques en raison du temps que cela pourrait prendre.

[traduction] J'ai un ami [qui est] avocat. Je lui ai expliqué [le problème]. Il est spécialisé dans l'immobilier. Il m'a dit : « Il faut commencer [par une] lettre, comme celle-ci ». [...] Et nous avons continué à envoyer des lettres. Nous avons continué à envoyer des courriels. [...] Quand j'ai appris que [le processus d'aide juridique] allait être très long, je [me suis] dit : Je n'ai pas assez de temps pour ça parce que, vraiment, j'ai un problème grave — très grave. [...] Mon fils doit bientôt subir une opération, donc je n'ai pas le temps de m'occuper de quoi que ce soit [pendant] longtemps ni de passer par l'aide juridique. J'ai vraiment besoin de changer [d'appartement] dès que possible.

Un homme né au Canada a exprimé des sentiments semblables, estimant avoir été écarté d'une promotion pour des motifs discriminatoires.

[traduction] J'ai également consulté le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario [le TDPO], qui m'a prévenu qu'il s'agirait d'une procédure de longue haleine⁶. Je ne souhaitais pas faire traîner en longueur ce problème que j'ai avec mon employeur, pour une affaire qui, selon moi, ne ferait probablement que compromettre davantage mes chances [de promotion], car cela [vous colle une étiquette]. [...] J'ai envisagé de consulter un avocat, mais cela soulève beaucoup d'interrogations. Je ne sais pas qui est spécialisé dans ce [genre de problème]. On pourrait penser que le fait d'être né et d'avoir grandi ici aiderait, mais entreprendre des démarches juridiques est quelque chose de tellement inconnu pour moi que je ne sais même pas par où commencer. [...] Je ne sais pas si j'ai une cause [valable] ou non. [...] En ce qui concerne les prochaines étapes, par exemple avec le système de justice? C'est un mystère pour moi. Que dois-je faire ensuite? Comment dois-je m'y prendre? J'ai entendu parler de gens qui ont engagé des poursuites pour d'autres motifs : pour des motifs professionnels, ou pour d'autres raisons. Ça a l'air très stressant. Ça a l'air très intimidant. [...] Ça coûte beaucoup d'argent, ça prend beaucoup de temps, et on ne sait pas comment ça va se terminer.

Une résidente permanente a également évoqué des préoccupations financières et un manque de connaissances du système de justice. La complexité de son divorce international et de son litige concernant la garde d'enfants a entraîné des complications supplémentaires lorsqu'elle a reçu des renseignements contradictoires de la part de différents professionnels du droit quant au pays dans lequel son dossier devait être traité. Ces problèmes ont entraîné des retards dans l'obtention d'une aide juridique et une charge financière supplémentaire due à des allers-retours répétés entre le Canada et son pays d'origine.

[traduction] Ça m'a pris tellement de temps — de septembre à janvier — pour savoir quoi faire, jusqu'à ce que je trouve des avocats pour m'aider. Malheureusement, beaucoup de gens me donnaient des conseils très différents, et j'hésitais. Je ne savais pas quoi faire. [...] Je n'avais pas assez d'argent pour consulter des avocats et les payer. [...] J'ai communiqué avec l'aide juridique à plusieurs reprises [...] et on m'a conseillé de retourner dans [mon

⁶ Le TDPO ne donne pas de conseils juridiques au grand public. Ce participant voulait peut-être dire qu'il avait reçu de l'information sur le processus juridique de la part du TDPO plutôt que des conseils juridiques officiels. Il se peut également qu'il ait consulté le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne au sujet du TDPO.

pays d'origine] pour y régler mes problèmes. [...] Je suis retournée dans [mon pays d'origine], mais je n'ai pas pu résoudre le problème. [...] Malheureusement [mon ex-mari] a demandé le divorce dans [notre pays d'origine], mais ma procédure de divorce au Canada n'avancait pas. Aucune décision n'avait été rendue dans cette affaire. [...] L'affaire en est à ses dernières étapes, et le juge a demandé un procès, mais, malheureusement, je n'ai pas trouvé le moyen de payer les frais, et l'affaire a donc été suspendue. J'ai essayé à plusieurs reprises de contacter l'aide juridique, mais personne ne peut m'aider à couvrir les frais. [...] J'ai demandé au juge de m'aider à lever l'interdiction [qui] empêche les enfants de voyager, et il m'a répondu que je pouvais me rendre dans [mon pays d'origine] pendant certaines périodes pour [leur] rendre visite. [...] Certains avocats me disaient que je ne pouvais pas faire [re]venir mes enfants au Canada, tandis que d'autres affirmaient : « Ce n'est pas vrai. Le droit canadien vous aidera à faire [re]venir les enfants. » [...] J'étais perdue. Je ne savais pas trop si je [devais] rester [dans mon pays d'origine] ou [venir au Canada pour régler ces différends]. [...] Il m'a fallu tellement de temps [pour obtenir de l'aide juridique] — quatre à cinq mois — et dans [mon pays d'origine], mon mari avait presque terminé le processus de divorce. C'était tellement facile pour lui de régler ça là-bas. [...] Il avait l'information dont il avait besoin. [...] De plus, sa situation financière l'a vraiment aidé. Il a pu entrer facilement en contact avec des avocats, et il avait déjà vécu la même [expérience] avec sa première épouse, donc il savait [quoi faire].

Cette femme a toutefois souligné que l'aide juridique qu'elle avait reçue lui avait été précieuse, précisant :

[traduction] « Cela m'a été utile. C'était tardif, mais cela m'a été utile. Lorsque j'ai contacté l'aide juridique, j'ai pu obtenir des renseignements qui m'ont aidée. »

D'autres participants ont indiqué qu'ils avaient eu le sentiment d'avoir été traités sans égards, de manière injuste ou peu professionnelle par les membres du système de justice avec lesquels ils avaient eu à interagir.

Un homme né au Canada, par exemple, a fait part de sa frustration face au manque de suivi de la police après avoir signalé avoir été victime d'une fraude financière, tout en précisant qu'il s'agissait selon lui d'un problème général plutôt que d'un problème lié à l'islamophobie.

[traduction] J'ai déposé une plainte auprès de la police et tout le reste. La police mène toujours l'enquête. [...] Ce n'est pas parce que je suis musulman. Il s'agit simplement d'une plainte d'ordre général. Je trouve parfois que la police au Canada est très lente. [...] Ça fait un mois et demi [que j'ai été victime d'une fraude]. Je n'ai encore eu aucun suivi de la part d'un agent. J'ai déposé [la plainte] il y a un mois. [...] Ils ont dit qu'ils avaient bien reçu [la plainte]. Mais j'attends au moins d'avoir des nouvelles, vous voyez? « Comment ça se passe? » Où est l'argent? Des choses comme ça.

En revanche, une femme qui a le statut de personne protégée a fait état de préjugés et de discrimination manifestes. Elle a raconté comment un avocat avait tiré des conclusions hâtives

sur sa situation en raison de son appartenance religieuse, et comment elle avait ressenti de la frustration dans ses échanges avec lui, ce qui l'avait contrainte à se fier à son propre jugement.

[traduction] Le premier avocat avec lequel j'ai travaillé, par exemple, voulait poser des hypothèses arbitraires sur mon cas simplement parce que je suis musulmane. J'avais une histoire particulière qui expliquait pourquoi je demandais l'asile, mais il voulait inventer des choses seulement parce que je suis musulmane. Je lui ai dit : « Non, je ne vais pas mentir : voilà ce qui s'est passé, et voilà mon histoire. » Je ne vais pas inventer des choses simplement parce que je suis musulmane. [Je ne vais pas] me servir de [mon identité] pour susciter la compassion. [...] [Lors d'un entretien avec les services frontaliers, l'agent] voulait que je signe un document concernant une expulsion, mais je ne l'ai pas signé. [...] Je ne vais pas signer des documents que je ne comprends pas. [...] Et quand je suis retourné voir l'avocat, il m'a dit : « Pourquoi ne l'avez-vous pas signé? » Je lui ai répondu : « Je n'ai pas compris ce qui était écrit », et il m'a dit : « Et alors? » Il disait ça un peu dans le sens « Si le gouvernement te dit de signer un document, tu le signes. » Je lui ai répondu : « Non, ça ne marche pas comme ça. J'ai le droit de lire, de comprendre, et de donner mon accord ou mon consentement, ou de refuser. » Il y a eu tant d'obstacles. [...] J'ai dû faire preuve de courage et aussi faire confiance à mon intuition et à ma propre connaissance [de mes droits].

Dans le cas d'une résidente permanente, des expériences négatives avec des professionnels du droit l'ont finalement conduite à comparaître sans représentation par un avocat devant le tribunal. Ses expériences avec le système juridique lui ont donné le sentiment de ne pas être soutenue et d'être prise pour cible.

[traduction] Ma fille [cadette] est titulaire d'un visa de visiteur au Canada. Pour [lui] obtenir la résidence permanente, j'ai consulté un avocat ici, au [Canada]. [...] Je lui ai fourni tous les documents provenant de [mon pays de résidence précédent]. Il s'agissait des ordonnances définitives concernant la garde et le divorce. [...] Lorsque cet avocat s'est occupé de mon dossier, il a tout détruit. Il a déposé la demande, mais il n'y a pas [mentionné] les renseignements importants [concernant mon ex-mari]. [...] J'ai entamé la démarche en octobre, et jusqu'en janvier [l'avocat] n'a fait que perdre du temps. Il m'a dit : « Bon, donne-moi 5 000 \$ et j'essaierai de m'occuper de ton dossier. » [...] [Je lui ai dit] que je n'avais pas cet argent. C'est pourquoi le gouvernement m'a aidée et m'a accordé un certificat d'aide juridique. [...] [Quand je ne comprenais pas bien la procédure judiciaire], l'avocat me disait : « Vous êtes une nouvelle arrivante. Vous ne pouvez rien comprendre au droit ici, au Canada. » [...] Même au palais de justice, [...] ils ne sont d'aucune aide. Ils ont refusé d'enregistrer mon document comme il se doit. Ils ont refusé d'ajouter mon document au dossier. [...] La juge a rejeté mes pièces. Elle a rejeté les éléments de preuve concernant la protection des enfants et l'historique de nos affaires. [...] Je me suis représentée moi-même lors du procès [pour enlèvement d'enfant] parce que j'avais renvoyé l'avocat. [...] J'ai découvert que [l'avocat] avait déposé un document à mon insu. Il avait donné son accord pour qu'une autre partie ait [accès à mon dossier]. Je n'en savais absolument rien. [...] Je l'ai immédiatement renvoyé et j'ai décidé d'agir pour mon propre compte. La juge partiale

m'a dit lors d'une audience : « Je vais faire usage de mon autorité contre vous », puis elle s'est mise à rire. [...] Elle m'a dit : « Je vais croire votre ex-mari, et j'ai le pouvoir de croire qui je veux. » [...] Je ne sais pas comment présenter une demande ou engager un recours contre le tribunal. [...] Même aujourd'hui, mon dossier [est entre leurs mains] bien que je me représente moi-même. [...] À présent, cinq ou six personnes ont [accès à mon dossier]. J'ai envoyé un courriel au gestionnaire du palais de justice pour [lui demander de leur retirer l'accès] afin de protéger la confidentialité de mon dossier [puisque'ils] ne sont plus concernés par mon affaire, [mais le tribunal] a ignoré [ma demande].

3.3.2 Pourquoi certains participants musulmans ont-ils hésité à solliciter des conseils juridiques?

Les participants qui ont choisi de ne pas solliciter de conseils juridiques pour résoudre leurs problèmes ont décrit un large éventail de facteurs ayant influencé leur décision à cet égard. L'un de ces facteurs était le manque de connaissances concernant le système de justice et la manière dont il pourrait s'appliquer dans leur situation. La plupart ont toutefois précisé qu'ils savaient qu'il existait des modes de règlement juridiques, mais qu'ils hésitaient à les envisager en raison des coûts financiers potentiels, des normes familiales, des contraintes de temps, de la crainte de répercussions éventuelles et d'une préférence pour d'autres modes de règlement.

Un homme né au Canada, par exemple, a expliqué que sa mère, bien qu'elle n'avait pas hésité à confronter leur propriétaire au sujet des propos discriminatoires qu'il avait tenus, hésitait à régler le problème par des voies plus officielles, car elle ne voulait pas mettre en péril leur situation de logement.

[traduction] Ma mère est assez forte pour se défendre, alors elle dira au propriétaire : « Vous n'avez pas le droit de dire ça », ou quelque chose du genre, mais on ne va pas entamer de procédure judiciaire. Nous avons un très bon prix pour cette maison. [Le loyer] est vraiment bas, et nous ne voulons pas poursuivre [le propriétaire] en justice avant d'avoir déménagé. Ma mère cherche activement un autre logement, mais, pour l'instant, c'est le meilleur endroit [où vivre] jusqu'à ce que ma sœur termine ses études secondaires.

Une citoyenne canadienne naturalisée a fait part d'une préoccupation semblable.

[traduction] J'ai envoyé [au gestionnaire de l'immeuble] un courriel officiel dans lequel je soulignais [ce qui devait être réparé dans mon appartement], mais ils n'ont finalement rien fait. Je suis trop gentille et je ne voulais pas créer de conflit, car je me sentais un peu désespérée. Je me disais : « Et s'ils ne renouvelaient pas mon bail [en tant que locataire] dans le futur? » Ou alors, si je les contrarie maintenant, ils vont m'en vouloir pour le moindre détail de ménage quand je déménagerai. Les propriétaires ont toujours le moyen de se venger d'une manière ou d'une autre. [...] Honnêtement, je m'en accommode tant bien que mal. J'ai l'impression de ne pas avoir le temps de m'occuper de ces problèmes. Par exemple, aller voir les gens d'en haut pour leur dire : « Hé, ne faites pas ça », et ça deviendrait une discussion sans fin. Et puis, en général, les gens réagissent à ce genre de

choses. Ils pourraient bien aller rayer ma voiture. Peut-être qu'ils me voleraient mon courrier parce qu'il est généralement livré devant leur porte.

De même, une résidente permanente a déclaré qu'elle préférerait recourir à une stratégie non juridique pour régler les problèmes auxquels elle était confrontée au travail, car elle ne voulait pas risquer son emploi.

[traduction] « Mon mari m'a dit que je pouvais contester ce comportement par voie légale au sein de notre service. [...] Je lui ai dit que je tenais vraiment à conserver [mon emploi]. [...] Je préfère utiliser un autre moyen pour résoudre le problème avant [d'en référer] à notre service. »

D'un autre côté, une femme née au Canada qui avait vécu des conflits avec un homme de sa famille a souligné que le système de justice ne l'inspirait tout simplement pas, en raison de ses expériences de socialisation passées.

[traduction] D'un point de vue juridique? Je ne pense pas avoir déjà envisagé cette option. Je sais que les systèmes de justice, c'est comme la police. Ça n'a jamais été une option chez moi. Je pense que, en grandissant, j'ai simplement été fortement conditionnée à ne jamais compter sur les structures gouvernementales pour quoi que ce soit, en partie à cause des épreuves que mes parents ont traversées pendant leur enfance.

3.4 Quelles ont été les répercussions socioéconomiques et liées à la santé des problèmes juridiques graves rencontrés par les participants musulmans?

3.4.1 Répercussions économiques et financières

Un homme né au Canada a été remboursé par sa banque après avoir perdu de l'argent dans une arnaque liée à un taxi.

[traduction] « Heureusement, la banque m'a remis [l'argent] en totalité. »

De même, un résident temporaire a expliqué que ses frais médicaux avaient finalement été pris en charge par l'assurance, tout en précisant que la procédure de remboursement avait été difficile et source de confusion.

[traduction] [L'hôpital] a essayé de transmettre directement la [facture] à l'assurance, mais cela n'a pas été possible, et on m'a demandé de payer pour après [présenter une demande de remboursement]. Une autre fois, pour l'une des opérations, je me suis rendu à l'hôpital, et un mois plus tard, j'ai reçu la facture du médecin. [...] J'ai reçu cette facture cinq ou six fois, et chaque fois, il y avait une échéance. Ils m'ont dit que, si [je] ne payais pas la somme, j'aurais des problèmes avec la justice. Chaque fois que j'appelais l'hôpital [ils me répondaient] : « Ne vous inquiétez pas. Nous avons transmis la facture à la [société] d'assurance et nous recevrons l'argent de leur part. Ignorez simplement ces lettres. » Tout cela m'a laissé perplexe.

D'autres participants ont toutefois souligné que les problèmes auxquels ils avaient été confrontés avaient entraîné des coûts financiers directs.

Par exemple, une résidente permanente a déclaré avoir déboursé environ 50 000 \$ en frais juridiques pour régler une affaire de divorce international et de garde d'enfants. Elle avait dépensé des sommes supplémentaires pour se rendre auprès de ses trois enfants, qui vivaient à l'étranger avec des proches puisque son ex-mari les avait empêchés de revenir au Canada avec elle. Comme elle dépendait financièrement de son ex-mari auparavant, cette femme disposait de peu de ressources financières ou de biens, ce qui l'avait contrainte à compter sur sa famille pour obtenir une aide financière. Sa situation avait eu un impact considérable sur sa cote de crédit ainsi que sur sa capacité à travailler et à payer ses autres dépenses nécessaires.

[traduction] Il fallait payer l'avocat, et tant de gens m'ont aidée. Beaucoup de gens m'ont donné de l'argent pour payer l'avocat. [...] Je recevais de l'argent de mes proches — de ma famille — pour pouvoir poursuivre cette affaire. [...] [J'ai dépensé] environ 50 000 \$ canadiens, sans compter les frais de déplacement. [...] Cette année, je suis allée [dans mon pays d'origine] environ quatre fois. [...] [Mon frère] et sa femme m'aident à payer les billets [d'avion]. [...] J'ai arrêté de payer mon loyer en raison de ce problème. De plus, j'ai deux cartes de crédit que je ne parviens pas à rembourser, ce qui a gravement nui à ma cote de crédit. [...] J'essaie de trouver du travail. Ce qui m'empêche de le faire, ce sont les enfants, car je dois passer plus de temps avec eux dans [le pays où ils vivent].

Bien que bon nombre des autres participants ayant sollicité de l'aide juridique aient rapporté que le processus juridique était coûteux, rares sont ceux qui ont précisé les sommes exactes qu'ils avaient engagées en frais d'avocat. Les participants ont plutôt évoqué des coûts approximatifs et les répercussions financières globales que leurs problèmes avaient eues sur eux.

Par exemple, en évoquant les frais liés à la demande de visa étudiant et à la poursuite en justice de son cousin, un Canadien naturalisé a déclaré :

[traduction] « Je connais le montant des frais de scolarité : ils s'élevaient à environ 35 000 \$. [...] Une partie a été remboursée. Je dirais que [les frais] s'élèvent globalement à environ 20 000 \$ à 40 000 \$, avec les honoraires de l'avocat et tout le reste inclus. »

Une résidente permanente a expliqué que les problèmes d'accessibilité de son fils et les incidents à caractère islamophobe dont il avait été victime à l'école l'avaient contrainte à acheter du matériel de mobilité spécialisé et d'autres articles pour lui.

[traduction] « En ce qui concerne l'accessibilité, j'ai dû acheter du [matériel d'accessibilité]. Ce qui s'était dit à l'école a affecté [mon fils]; j'ai donc dû acheter des choses [pour qu'il puisse les utiliser à la maison] avec la famille afin de le [distraire de ce qui avait été dit]. »

Une femme née au Canada a décrit en quoi les changements survenus dans sa situation de vie à la suite d'un conflit avec un homme de sa famille avaient entraîné des frais de subsistance imprévus.

[traduction] J'avais acheté pratiquement tout le mobilier de ma chambre [chez moi], [...], mais comme je déménageais dans une résidence universitaire [et que je m'installais dans une nouvelle ville], [...] je ne pouvais emporter que [quelques] affaires. J'ai aussi quelques affaires entreposées dans [ma ville d'origine], mais j'ai perdu beaucoup de [meubles]. [...] Ça a représenté une énorme perte financière. Et puis, il y a aussi le fait de mettre mes affaires à l'entrepôt, ce qui est évidemment très cher. [...] Je traverse une période de grand stress financier. Je me retrouve actuellement dans une situation bizarre avec [le Programme d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (le PAFEO)] : comme j'ai obtenu une bourse, le PAFEO a déduit cette somme de mon aide financière. [...] J'essaie encore de résoudre [ce problème avec le PAFEO], mais d'une manière générale, les finances ont toujours été une grande source de stress pour moi. [...] Au pire, le père de mon copain a proposé de financer le reste de mes frais de scolarité et [m'a dit] que je pourrais le rembourser, ce qui est vraiment gentil de sa part, mais les finances vont être un problème. [...] Le coût du déménagement? Ça représentait une somme considérable.

Une citoyenne canadienne naturalisée a également évoqué les dépenses imprévues liées à une situation de logement précaire.

[traduction] J'ai acheté certaines choses. Par exemple, j'ai installé une lampe à détecteur de mouvement au-dessus de ma porte; ainsi, au milieu de la nuit, si je vois que la lumière est allumée, je sais qu'il y a quelque chose dehors. Que ce soit un écureuil ou une personne, il se passe quelque chose. Ainsi, je ne suis pas aussi inquiète lorsque je sors de ma voiture, car il y a de la lumière et je peux voir ce qui se passe. J'ai également acheté des serrures supplémentaires à cette époque, car [l'ancienne serrure de ma porte d'entrée] ne fonctionnait tout simplement plus. [...] J'ai acheté un coffre-fort pour mettre mes affaires en sécurité au cas où quelqu'un s'introduirait chez moi.

Pour certains participants, les coûts économiques subis se sont traduits par une perte de revenus plutôt que par des dépenses directes.

Par exemple, une résidente permanente a indiqué qu'elle n'avait pas reçu l'argent qui lui était dû pour les nombreuses heures travaillées en plus de celles prévues dans son contrat de travail.

[traduction] « Je n'ai pas été payée pour les heures supplémentaires que j'ai effectuées dans le cadre de ce travail. [...] J'avais été embauchée pour 15 heures, mais je travaillais plus de 40 heures ces semaines-là. [...] [J'ai fait cela] pendant huit semaines. »

De même, un homme né au Canada a estimé qu'il avait perdu des revenus potentiels en n'étant pas promu.

[traduction] « Si j'avais progressé [dans ma carrière] il y a trois ans, comme cela aurait pu se faire naturellement — ou comme cela aurait dû se faire — je pense que je serais dans une situation différente aujourd'hui. Je pourrais être directeur adjoint ou directeur d'une école; donc, mes revenus potentiels ont été affectés. »

3.4.2 Conflits et obstacles sur le plan social

Outre les difficultés économiques, les participants ont déclaré subir des conséquences sociales liées à certains de leurs problèmes. Certains participants ont dit que leurs relations avec les autres s'étaient détériorées en raison de leur situation.

Par exemple, une résidente permanente a décrit comment ses relations avec ses enfants et les autres membres de sa famille élargie avaient été affectées par son divorce et par le refus de son ex-mari de laisser ses enfants la rejoindre au Canada.

[traduction] Cette situation m'a causé des ennuis avec ma famille, car j'ai cessé de parler à tous ceux qui avaient un lien avec [mon ex-mari]. Mes enfants ont également vécu des difficultés, car ils [ne parlent pas la langue du pays où ils vivent]. Ils ne communiquent qu'en anglais. Et avec leurs cousins aussi, qui sont les enfants du frère de mon mari, nous avons dû cesser de leur parler à tous. Toute la famille de mon mari vivait au Canada, alors quand nous étions au Canada, nous étions en contact avec eux. [...] Aujourd'hui, nous n'avons plus aucun contact avec eux.

Une femme d'origine arabe née au Canada, qui avait vécu des conflits avec un homme de sa famille, a également fait état d'une rupture familiale.

[traduction] Ma sœur et moi, même si notre relation a connu des hauts et des bas, sommes toujours là l'une pour l'autre en cas de besoin. [...] Elle a fini par pardonner à ma mère sans m'en parler [ce...] qui m'a vraiment, vraiment blessée. Je me suis sentie trahie d'une certaine manière, parce que je traversais une période très difficile à ce moment-là et que ma sœur m'avait dit : « Je vais te défendre. Ne t'inquiète pas. Je te soutiens », et puis le lendemain, elle pardonne à ma mère. [...] J'ai fini par la bloquer. [...] Elle ne s'est pas excusée convenablement. Je ne veux tout simplement pas de ça dans ma vie. [...] J'ai l'impression qu'il m'est vraiment difficile de maintenir de bonnes relations familiales avec quiconque est lié à cette partie de ma vie aujourd'hui, car cela me rappellera toujours [les problèmes que j'ai vécus] et, d'une manière ou d'une autre, cette négativité refait surface dans ma vie, ce qui est vraiment pénible.

Un homme né au Canada, quant à lui, a expliqué comment des expériences négatives sur son lieu de travail l'avaient laissé désabusé et isolé de ses collègues.

[traduction] Je vois désormais le leadership d'un autre œil. [...] C'est un peu comme une relation après un divorce. Bien sûr, je fais mon travail, et je m'acquitte de mes tâches comme il se doit. Mais en ce qui concerne ma conception du leadership? C'est comme un outil au service de quelqu'un d'autre. Il ne me sert pas. [...] [Certains enseignants] aiment plaire à la direction à tout prix, et pour eux, c'est comme si satisfaire le supérieur était la priorité absolue, et parfois, je ne comprends même pas pourquoi. [...] Avoir une opinion différente? Oui, ça [me donne] vraiment l'impression d'être isolé, parce que je suis le seul à aborder certains sujets [dont] il faut parler. Ça peut vous isoler.

Une résidente permanente a donné plus de détails sur les conséquences de l'isolement social. Elle a expliqué que son fils s'était renfermé sur lui-même et que ses résultats scolaires avaient chuté à la suite d'un incident au cours duquel il avait été victime d'insultes islamophobes à l'école.

[traduction] Mon fils est vraiment un garçon intelligent. [...] Depuis toujours, il obtient des A+ et des A. [...] Malheureusement [les insultes qu'il a subies à l'école] ont eu des répercussions sur ses études et ses [notes]. Il n'arrêtait pas de ruminer ce problème et ne se concentrait plus sur ses études. [...] Il a commencé à éviter son ami. Il prend place à sa table, et s'isole dans un coin.

Dans certains cas, les expériences vécues par les participants ont influencé leur rapport à la société dans son ensemble. Par exemple, après avoir été systématiquement écarté des possibilités de promotion, un homme né au Canada a déclaré avoir envisagé de quitter définitivement le secteur de l'éducation.

Dans un autre cas, une femme née au Canada a changé sa façon de s'habiller en public après avoir appris que des agressions visant des personnes musulmanes avaient eu lieu sur le campus de son école. Elle a toutefois ajouté que ces événements l'avaient incitée à s'informer et à sensibiliser son entourage à l'islamophobie et à la justice sociale.

[traduction] J'ai entendu parler de tous ces incidents sur le campus. [...] Des étudiants musulmans ont été victimes d'agressions physiques sur le campus. Il y a eu des cas vraiment horribles d'insultes. [...] On a dit à des étudiants qu'ils étaient des terroristes, qu'ils méritaient d'être battus, tués et violés. [...] Les principales cibles de ce type d'attaques étaient des femmes musulmanes portant le hijab ou des personnes dont le nom avait une consonance clairement musulmane. Elles portaient en quelque sorte un signe distinctif qui pouvait amener un inconnu à les identifier immédiatement comme des personnes pratiquant l'islam ou ayant un lien culturel quelconque avec cette religion. [...] [Ma mère] m'avait même dit de ne pas aller seule sur le campus si je pouvais l'éviter, car mon nom de famille a une consonance très musulmane. [...] Avant, je portais tout le temps mon kéfié (foulard) sur le campus, et dès que j'ai entendu parler des agressions contre les femmes musulmanes, j'ai su que cet élément aussi ferait de moi une cible. [...] Je ne portais pas mon kéfié sur le campus lorsque je participais à des manifestations. J'ai détesté prendre cette décision [...], mais mes parents m'ont convaincue que [je] pourrais probablement faire plus [pour soutenir la cause pour laquelle je manifestais] [si j'étais] en sécurité. [...] J'ai commencé à faire attention aux moments où je portais mon kéfié. [...] Toute cette hypervigilance autour du kéfié? Ça n'existait pas avant tout ça. [...] J'ai commencé à me renseigner sur l'islamophobie en m'appuyant sur les travaux des spécialistes de la justice. [...] Je pense que ces connaissances m'ont permis de trouver les mots [pour mieux exprimer et comprendre mes sentiments], et cela m'a apporté une clarté d'esprit qui m'a beaucoup aidée. J'ai essayé de communiquer cette information à d'autres personnes et j'ai ainsi pu créer une communauté.

3.4.3 Problèmes de santé physique et mentale

Les difficultés auxquelles ont été confrontés certains participants ont également eu des répercussions considérables sur leur santé. Par exemple, un résident temporaire a dû subir plusieurs interventions chirurgicales d'urgence, faute d'avoir pu accéder à des soins médicaux appropriés en temps opportun.

Une autre participante, une résidente permanente, a souffert tant physiquement que psychologiquement en raison de sa situation, marquée notamment par des incidents de violence conjugale et une procédure de garde d'enfants particulièrement éprouvante.

[traduction] « J'ai reçu des coups au nez, au point d'avoir du mal à respirer. [...] Sur le plan psychologique, ces problèmes pesaient lourdement sur moi et je ruminais beaucoup. De plus, j'ai perdu beaucoup de poids, car je ne mangeais pas pendant de longues périodes. »

Une citoyenne canadienne naturalisée, qui vivait dans des conditions précaires, a également mentionné des répercussions négatives sur le plan physique et psychologique.

[traduction] Finalement, le gestionnaire de l'immeuble a réparé la [serrure de ma] porte d'entrée. [Cela a pris] environ un mois, ce qui m'a vraiment inquiétée, d'autant plus que je souffre d'un trouble anxieux diagnostiqué. J'ai déjà vécu de mauvaises expériences. [...] La situation était très inquiétante pour moi. Je ne dormais pas très bien. [...] Je n'utilisais tout simplement pas le réfrigérateur qui était [brisé]. On ne peut pas mettre des aliments comme du poulet dans un réfrigérateur qui ne ferme pas correctement. Ce n'est pas très salubre. Je congelais les aliments, ou alors je mangeais simplement à l'extérieur. Ça me coûtait cher. C'était ridicule. Ce n'était pas bon pour la santé. Je prenais du poids.

Les problèmes de santé auxquels la plupart des participants étaient confrontés étaient toutefois principalement liés à la santé mentale.

Par exemple, en évoquant le conflit qu'elle avait vécu avec un homme de sa famille, une femme née au Canada a affirmé :

[traduction] « Je pense que cela a surtout [affecté] ma santé mentale. Cette situation a été très pénible et très destructrice pour ma santé mentale, mais je n'ai pas cherché d'aide pour ça ni pour quoi que ce soit d'autre. »

Une femme ayant le statut de personne protégée a expliqué que son expérience du système d'immigration canadien l'avait démoralisée et amenée à remettre en question sa décision de venir au Canada. Elle a fait part de sa frustration face au fait que la couverture des soins de santé mentale n'était pas incluse dans l'assurance maladie fédérale dont elle bénéficiait.

[traduction] Il m'est arrivé à maintes reprises, avant d'obtenir mon permis de travail, d'être vraiment déprimée. J'avais l'impression qu'il n'y avait aucune issue. Je me disais : « Oh mon Dieu, qu'est-ce que je me suis infligé? » [J'avais le sentiment] que j'aurais dû rester aux États-Unis en tant qu'étudiante étrangère. [...] En venant ici, j'ai découvert que c'était complètement différent de ce à quoi je m'attendais. C'était un peu accablant, en quelque

sorte — un peu déprimant — et c'était trop. Honnêtement, je n'aime pas y repenser. [...] Ça a été l'un des moments les plus sombres de ma vie. Il faut du temps pour s'en remettre. Il n'y a pas beaucoup d'aide pour ce genre de choses. On vous offre une assurance maladie fédérale, qui couvre tous les soins physiques, mais on ne prend pas en charge cet aspect-là : la santé mentale.

Une femme née au Canada a déclaré avoir ressenti un sentiment d'hypervigilance, d'isolement et de détresse psychologique à la suite d'agressions visant des personnes musulmanes survenues dans son établissement scolaire et, en particulier, après qu'un homme lui eut adressé une remarque islamophobe au cours de cette période.

[traduction] [En apprenant la nouvelle des agressions], d'un point de vue purement personnel, j'ai eu le sentiment que [...] mon identité – mon existence en tant que personne – était clairement considérée comme n'ayant aucune valeur aux yeux de la direction [de l'école]. [...] Ce sentiment qui en a découlé m'a accompagné tout au long de l'année, et il est resté présent cette année également. Le sentiment que je dois être hypervigilante en permanence. Le fait de ne pas vraiment savoir à qui je peux m'adresser. [...] [Cela] m'a occasionné un immense sentiment d'isolement. [...] [Entendre la remarque de cet homme] m'a causé une grande détresse psychologique. Je me souviens que je n'ai pas pu dormir pendant plusieurs jours après ça.

Une résidente permanente a également évoqué le stress intense qu'elle vivait. Elle a en outre décrit sa crainte que ce stress — causé par un environnement de travail hostile — ait des répercussions négatives sur son enfant à naître.

[traduction] « J'en étais à mon premier et deuxième mois de grossesse. Je me sentais très stressée et j'espérais que cela n'affectait pas mon bébé. »

En évoquant les difficultés liées à la santé mentale qu'ils avaient rencontrées, certains participants ont souligné les stratégies auxquelles ils avaient eu recours pour les surmonter.

Un homme né au Canada, par exemple, a expliqué qu'il avait pris un congé pour des raisons de santé mentale après avoir été victime, selon lui, de discrimination sur son lieu de travail.

[traduction] J'ai pris un peu de temps pour moi. Cette année, j'ai pris un congé pour des raisons de santé mentale en lien avec l'enseignement. C'est la première fois. Je n'y avais jamais pensé, mais cette situation [au travail] m'a vraiment bouleversée. [...] Je me suis dit : « Je n'arrive pas à gérer ça », et j'ai dû prendre un peu de temps pour moi. C'est la première fois que je prends un congé.

Une femme née au Canada, quant à elle, a eu recours à des stratégies, telles que des exercices de respiration et la tenue d'un journal pour gérer son stress lié aux incidents motivés par l'islamophobie survenus dans son établissement postsecondaire. Elle a également cherché à tisser des liens au sein de la communauté pour lutter contre son sentiment d'isolement.

[traduction] La première chose avec laquelle j'ai essayé de composer, c'était la gestion de mes émotions, car je me sentais constamment stressée. Pour pouvoir simplement faire mon travail à l'école, par exemple, il fallait que je réduise ce niveau de stress, sinon j'étais complètement épuisée à la fin de la journée. Donc, juste des petites choses un peu bêtes, comme faire des exercices de respiration ou essayer de boire un peu d'eau quand je me sens stressée ; essayer d'écrire ce que je ressens; essayer de rester en contact avec des gens qui comprennent cette [expérience], pour au moins ne pas avoir l'impression d'être la seule au monde à vivre ça, même si, bien sûr, je savais que ce n'était pas le cas. Mais quand je n'ai personne à qui parler, je me sens très vite isolée.

Enfin, bien que de nombreux participants aient eu le sentiment d'avoir été pris pour cible d'une manière ou d'une autre en raison de leur identité religieuse, certains ont considéré la foi comme une source de force et de réconfort, comme l'illustre le cas d'une résidente permanente.

[traduction] Lorsque j'ai parcouru le Livre saint il y a quelque temps, j'ai été surprise. Comment se [fait-il] que les croyants [dans le Livre] n'aient souffert d'aucun stress ni d'aucun problème de santé? Mais Allah est là. Il y a de la sagesse et une raison derrière chaque chose. J'ai découvert que, plus les obstacles se multiplient sur mon chemin [plus ma foi grandit en proportion]. Chaque fois que nous nous retrouvons sans soutien humain, le Seigneur nous protège [comme un] parapluie, et nous ne ressentons donc aucun stress.

4 Analyse

L'étude portait sur les expériences vécues par des musulmans aux prises avec des problèmes graves à London et à Toronto, en Ontario, et visait à mieux comprendre dans quelle mesure ces personnes ont fait appel au système de justice canadien pour tenter de régler leurs problèmes. Six grands thèmes ressortent des problèmes décrits par les participants :

- **Islamophobie, discrimination et harcèlement;**
- **Problèmes liés à la famille;**
- **Problèmes liés au logement;**
- **Difficulté à s'y retrouver dans les systèmes et services canadiens;**
- **Problèmes liés à l'emploi; et**
- **Fraude financière.**

Bon nombre des problèmes signalés par les participants étaient complexes et touchaient plus d'un de ces thèmes.

Pour tenter de résoudre leurs problèmes, la majorité des participants (7 sur 13) ont pris contact d'une manière ou d'une autre avec un représentant du système de justice. Pour cinq de ces sept participants, ce contact a été établi au moyen des voies officielles (c.-à-d. que le participant a déposé un rapport de police ou a retenu les services d'un avocat). Un seul de ces cinq participants a jugé utile l'aide juridique reçue, même si l'obtention de celle-ci avait été retardée en raison des barrières linguistiques, de l'isolement social de la participante dans un contexte de violence conjugale et de la complexité de la situation, qui a fait en sorte que des conseils inexacts et contradictoires ont été prodigués par divers professionnels du droit. Cette même participante a également mentionné que l'affaire était actuellement suspendue, parce qu'elle n'avait plus les moyens de payer pour les services juridiques dont elle avait besoin. Les quatre autres participants ayant fait appel au système de justice au moyen des voies officielles ont expliqué que leurs expériences avaient été marquées par des interactions décevantes ou désagréables avec des avocats, des juges, des fonctionnaires de justice et des agents d'application de la loi. Ils ont affirmé que ces personnes avaient formulé des hypothèses inappropriées et avaient adopté une attitude méprisante et un comportement non professionnel. Dans le cas de l'une de ces quatre personnes, l'expérience a été à ce point négative qu'elle a finalement décidé de ne pas être représentée par un avocat devant le tribunal.

En plus des cinq participants ayant fait appel au système de justice au moyen des voies officielles, deux participants ont reçu de manière informelle de l'aide ou de l'information de membres de la profession juridique, mais ont finalement décidé de ne pas intenter d'action en justice compte tenu des frais que le processus pouvait engendrer et du temps nécessaire pour parvenir à un règlement. L'un de ces deux participants s'est également dit préoccupé par les conséquences professionnelles négatives auxquelles il pourrait s'exposer s'il intentait une

poursuite contre son employeur. D'autres participants ont également fait mention des coûts potentiels, des délais et des conséquences sociales non souhaitées pour justifier le fait qu'ils n'avaient pas cherché à obtenir de l'aide juridique pour tenter de régler leurs problèmes. Parmi les autres raisons justifiant la décision de ne pas faire appel au système de justice, mentionnons le fait de ne pas bien comprendre ce qui constitue un problème d'ordre juridique ou une violation des droits et comment le système de justice pouvait s'appliquer au problème, ainsi que le fait de ne pas savoir comment et où trouver des ressources juridiques. Certains participants ont par ailleurs indiqué qu'ils préféreraient tout simplement ne pas faire appel au système de justice pour régler leurs problèmes, en raison de préférences personnelles ou d'attentes culturelles. Certains participants ont plutôt tenté de trouver eux-mêmes des solutions, tandis que d'autres ont cherché à obtenir du soutien auprès de leur famille, de leurs amis et des membres de leur communauté. Quelques participants ont cherché à obtenir de l'aide ou des services de médiation par les voies institutionnelles. En fin de compte, cependant, aucun des participants n'a déclaré que son problème le plus grave avait été entièrement résolu : soit le problème n'était pas encore réglé, soit le participant avait choisi de ne pas s'y attaquer pour le moment.

Certains participants ont souligné que la situation avait engendré des coûts financiers directs, en ce sens qu'ils avaient dû payer des frais de justice ou acheter les fournitures nécessaires, tandis que d'autres ont subi des coûts indirects sous la forme d'une perte de salaire. Les expériences vécues par les participants ont également eu des répercussions importantes sur leur santé. Trois d'entre eux ont mentionné que leurs problèmes avaient entraîné des changements ou complications sur le plan physique, et plusieurs autres participants ont déclaré qu'ils avaient souffert sur le plan psychologique en raison du stress, des craintes et du sentiment d'isolement. Les effets de ces sentiments et des problèmes à l'origine de ceux-ci sont vastes. Bon nombre de participants ont indiqué que la situation avec laquelle ils avaient dû composer avait nui à leurs relations interpersonnelles, notamment leurs rapports avec des membres de la famille, des amis et des collègues. En outre, des participants ont mentionné une baisse du rendement scolaire, un sentiment de désillusion, le souhait de changer de carrière et la décision de ne plus porter des vêtements culturels importants en public. Il ressort de ces conclusions que les problèmes graves peuvent susciter de graves conséquences, et que celles-ci ne touchent pas nécessairement uniquement la personne qui est au cœur du problème.

L'étude révèle que les divers aspects qui forment l'identité des participants, comme le genre, la culture, la situation financière et le statut en matière d'immigration, ont influé sur l'expérience globale vécue. À titre d'exemple, seules des femmes ont fait mention de conflits familiaux, et ces participantes ont décrit l'effet des normes culturelles de genre et des déséquilibres de pouvoirs dans le contexte de leur problème. Une immigrante qui tentait de régler un divorce international et un litige en matière de garde d'enfants après avoir subi de la violence conjugale pendant des années a souligné que le fait qu'elle dépendait auparavant de son ex-mari avait compliqué la situation, car, en plus de vivre de l'isolement social, elle disposait de ressources financières limitées. Une autre femme a raconté qu'un homme de sa famille s'était servi de sa réputation au sein de la collectivité pour la manipuler et manipuler les autres femmes de la famille et les tenir, elle et les autres femmes, sous son emprise, en utilisant les attentes

culturelles et religieuses contre elles. Ces expériences, et celles relatées par les autres participants à l'étude, montrent comment la vulnérabilité peut être aggravée par l'effet croisé des divers facteurs identitaires.

L'analyse des stratégies employées par les participants pour régler leurs problèmes fait aussi ressortir des différences entre les hommes et les femmes. Si ces dernières ont abordé le soutien physique et émotionnel qu'elles ont obtenu auprès de leurs amis et de leur famille, les hommes ont surtout décrit comment ils avaient eu recours aux mécanismes officiels de résolution, comme les rapports de police et les plaintes auprès de services des ressources humaines. Ces différences peuvent être le reflet des normes patriarcales selon lesquelles il est moins socialement acceptable pour les hommes que pour les femmes de chercher à obtenir du soutien émotionnel, mais il convient néanmoins de souligner que bon nombre des participants qui se sont identifiés comme étant des hommes ont ouvertement décrit les effets que les expériences vécues avaient eus sur eux au plan émotionnel.

Les conclusions de l'étude concordent de façon générale avec celles issues d'autres travaux de recherche portant sur les expériences vécues par les musulmans au Canada. Les expériences décrites par les participants à l'étude, qui indiquent que l'islamophobie, la discrimination et le harcèlement constituent le type de problèmes le plus fréquent, vont dans le sens des rapports récents faisant état d'une montée des comportements et propos islamophobes (Comité permanent de la justice et des droits de la personne, 2024). La présente étude offre des exemples concrets qui viennent appuyer les travaux de spécialistes, comme Bahdi (2018) et Mezzatesta Gava et ses collaborateurs (2022), qui ont respectivement affirmé que la durée potentielle du processus judiciaire et les barrières linguistiques pouvaient freiner le recours aux services juridiques. La présente étude met également en lumière les obstacles particuliers auxquels sont confrontées les femmes et les personnes ayant d'autres identités marginalisées, tant dans des contextes publics que privés, notamment le traitement injuste que des membres de la profession juridique réservent à certains groupes.

Pour mieux répondre aux besoins juridiques de la population musulmane au Canada, les législateurs, les professionnels du droit, les organismes d'application de la loi, le gouvernement et la collectivité en général devraient tenir compte des huit recommandations suivantes :

- Des campagnes de sensibilisation du public devraient être élaborées et mises en œuvre pour informer la population de ses droits et des services juridiques qui existent. Ces campagnes devraient expliquer ce qui constitue ou non une question d'ordre juridique ou une violation des droits, et présenter des exemples précis de questions juridiques ou de violations dans différents contextes. La campagne devrait également décrire les types de services juridiques offerts ainsi que la façon d'y accéder. La campagne devrait être diffusée dans les lieux publics en général et dans les lieux que fréquentent tout particulièrement les membres de la communauté musulmane, comme les mosquées et les centres culturels islamiques. Les ressources devraient être disponibles en anglais et en français, mais également dans les langues les plus couramment parlées au sein des communautés musulmanes locales, dans la mesure du possible.

- Des documents d'information sur les différents services et systèmes accessibles au Canada, y compris ceux qui concernent la sphère juridique, l'immigration et les soins de santé, devraient être préparés et transmis à tous les nouveaux arrivants, avant leur arrivée au Canada. Ces documents devraient expliquer les objectifs de ces systèmes, la manière d'y accéder, leur fonctionnement et la durée de certains processus. Les documents devraient également proposer une liste de ressources locales, y compris des ressources en matière d'aide juridique, des services d'aide à l'établissement, des hôpitaux et cliniques et des organismes culturels et communautaires. Ces documents devraient être accessibles dans un large éventail de langues et de formats (p. ex. numérique, audio, imprimé).
- Les décideurs, les professionnels du droit et les membres des forces de l'ordre doivent s'attaquer aux préjugés systémiques en recrutant des personnes de diverses identités et ayant un vaste éventail d'expériences, et en instaurant une formation obligatoire en matière de compétences culturelles. La formation devrait être rémunérée pour s'assurer de la présence des personnes visées et elle devrait être ancrée dans l'intersectionnalité, en mettant l'accent sur les obstacles particuliers auxquels se heurtent les groupes vulnérables, comme les femmes et les immigrants.
- Les services offerts au public devraient également faire intervenir la notion d'intersectionnalité et tenir compte des difficultés et des circonstances particulières avec lesquelles doivent composer les personnes aux prises avec des problèmes d'ordre juridique. Il faudrait notamment proposer des services dans un large éventail de langues et de formats, offrir plus de services gratuits et abordables, et traiter les clients avec sensibilité et respect.
- Les personnes et les organisations qui travaillent auprès de la population, comme les agents d'application de la loi et les professionnels et entités du domaine du droit, devraient effectuer régulièrement des évaluations visant à déterminer s'ils répondent adéquatement aux besoins des personnes auxquelles s'adressent leurs services. Des évaluations officielles devraient être réalisées par un vérificateur externe afin d'éviter toute partialité dans le processus. Les clients devraient avoir la possibilité de présenter en tout temps des commentaires informels au moyen de mécanismes clairs et accessibles.
- Les gouvernements devraient investir dans les organisations locales qui sont en mesure d'offrir des services de médiation, d'orienter les personnes vers les services disponibles et d'accompagner les personnes qui ne connaissent pas les possibilités qui s'offrent à elles ou qui préfèrent explorer des stratégies de résolution en dehors du cadre juridique.
- Des programmes fondés sur les connaissances et des campagnes de sensibilisation du public devraient être élaborés et mis en œuvre en vue de faire valoir l'importance des enjeux comme l'islamophobie, la discrimination, la violence familiale, la coercition, la maltraitance financière et les questions liées au genre et à la sexualité. Ces programmes et campagnes devraient mettre l'accent sur la nature des difficultés, la façon dont elles

se manifestent dans des contextes publics et privés, leurs effets sur les personnes et la société, les stratégies que les victimes et les témoins peuvent employer pour y faire face, et les moyens de soutenir les personnes touchées.

- Dans la mesure du possible, des musulmans issus de tous horizons et ayant des identités diverses devraient participer à l'élaboration et à la diffusion des documents d'information et des programmes de formation en établissement pour veiller à ce que les expériences qu'ils ont vécues soient suffisamment et correctement représentées.

5 Bibliographie

- Abdullah, S. 2023. *Supprimer Les Barrières, Renforcer La Sécurité : Examen des systèmes et des stratégies de soutien aux femmes et aux filles musulmanes confrontées à la violence fondée sur le genre*, Conseil canadien des femmes musulmanes. Adresse : <https://static1.squarespace.com/static/5b43ad2bf407b4a036d27f06/t/65cd087333aeb74b4a15c685/1707935861190/ErasingBarriersReportFRENCH.pdf>.
- Aguilar, B. 18 novembre 2023. « Charges laid after assaults at Toronto mosque, taxi driver and woman wearing hijab sprayed with foreign substance », *CTV News*. Adresse : <https://www.ctvnews.ca/toronto/article/charges-laid-after-assaults-at-toronto-mosque-taxi-driver-and-woman-wearing-hijab-sprayed-with-foreign-substance/>.
- Al-Alami, B. 12 juillet 2023. « Canadian law enforcement agencies continue to target Muslims », *The Conversation*. Adresse : <https://theconversation.com/canadian-law-enforcement-agencies-continue-to-target-muslims-208444>.
- Association nationale Femmes et Droit. 25 octobre 2003. *L'arbitrage religieux*. Adresse : <https://nawl.ca/fr/larbitrage-religieux/>.
- Bahdi, R. 2018. « Arabs, Muslims, human rights, access to justice and institutional trustworthiness: Insights from thirteen legal narratives », *Canadian Bar Review = La Revue du Barreau canadien*, vol. 96, n° 1, p. 73-120. Adresse : <https://canlii.ca/t/29zq>.
- Baobaid, M. 2020. *Repérer la violence familiale dans les communautés musulmanes et y réagir : les répercussions potentielles sur l'identification et la réponse à la violence familiale par les avocats en droit de la famille*, Femmes et Égalité des genres Canada, gouvernement du Canada.
- Barber, J. 2 octobre 2015. « Canada's Conservatives vow to create 'barbaric cultural practices' hotline », *The Guardian*. Adresse : <https://www.theguardian.com/world/2015/oct/02/canada-conservatives-barbaric-cultural-practices-hotline>.
- Beauchamp, Z. 5 octobre 2015. « How Muslim women's clothes became a wedge issue in Canada's national elections », *Vox*. Adresse : <https://www.vox.com/2015/10/5/9455457/niqab-canada-harper>.
- Ben Saad, S. 2020. « Muslims' rights in Canada: The limits of an "outstanding" legal protection », dans M. Saral et Ş. O. Bahçecik (dir.), *State, religion and Muslims: Between discrimination and protection at the legislative, executive and judicial levels*, BRILL, p. 109-143. Adresse : https://doi.org/10.1163/9789004421516_005.
- CBC News. 27 octobre 2023. *Western University fires Muslim chaplain over 'divisive' social media post*. Adresse : <https://www.cbc.ca/news/canada/london/aarij-anwer-western-university-israel-hamas-war-1.7010337>.

- CBC Radio. 13 juin 2021. *Anti-Muslim rhetoric has become 'mainstream' in Canadian culture & politics, says expert*. Adresse : <https://www.cbc.ca/radio/checkup/what-are-your-thoughts-about-the-london-attack-1.6063037/anti-muslim-rhetoric-has-become-mainstream-in-canadian-culture-politics-says-expert-1.6063942>.
- CBC Radio. 8 octobre 2015. *Why Zunera Ishaq fought for her niqab - and became an election issue*. Adresse : <https://www.cbc.ca/radio/thecurrent/the-current-for-october-8-2015-1.3262082/why-zunera-ishaq-fought-for-her-niqab-and-became-an-election-issue-1.3262092>.
- Chotalia, S. P. 2006. « Arbitration using Sharia law in Canada: A constitutional and human rights perspective », *Constitutional Forum constitutionnel*, vol. 15, n° 2, p. 63-78. Adresse : <https://doi.org/10.21991/c9ww9d>.
- City of Toronto. 2022. *2021 Census: Citizenship, immigration, ethnic origin, visible minority groups (race), mobility, migration, religion*. Adresse : <https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2023/03/8ff2-2021-Census-Backgrounder-Immigration-Ethnoracial-Mobility-Migration-Religion-FINAL1.1-corrected.pdf>.
- Comité permanent de la justice et des droits de la personne. 2024. *La montée de l'islamophobie : agir, faire face à la haine et protéger les libertés civiles ensemble*, Chambre des communes du Canada. Adresse : <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/JUST/Reports/RP13263244/justrp26/justrp26-f.pdf>.
- Comité sénatorial permanent des droits de la personne. 2023. *Combattre la haine : L'islamophobie et ses répercussions sur les musulmans au Canada*, Sénat du Canada. Adresse : https://sencanada.ca/content/sen/committee/441/RIDR/reports/Islamophobia_FINAL_f.pdf.
- Commission de la location immobilière. Avril 2018. *Brochure : Comment un locataire peut résilier une location*, Tribunaux décisionnels Ontario. Adresse : [https://tribunalsontario.ca/documents/cli/Brochures%20\(fr\)/How%20a%20Tenant%20Can%20End%20Their%20Tenancy_FR.html](https://tribunalsontario.ca/documents/cli/Brochures%20(fr)/How%20a%20Tenant%20Can%20End%20Their%20Tenancy_FR.html).
- Congrès du travail du Canada. 2019. *L'islamophobie au travail : défis et occasions*. Adresse : <https://documents.clcctc.ca/human-rights-and-equality/islamophobia/IslamophobiaAtWork-Report-2019-03-20-FR.pdf>.
- De Villa, J. 2 mars 2015. « Veils, oaths, and Canadian citizenship: Ishaq v Canada », *TheCourt.ca*. Adresse : <https://www.yorku.ca/osgoode/thecourt/2015/03/02/veils-oaths-and-canadian-citizenship-ishaq-v-canada/>.
- Dubinski, K. 22 février 2024. « Judge rules killer of London, Ont., Muslim family committed terrorism, calling it a 'textbook example' », *CBC News*. Adresse :

<https://www.cbc.ca/news/canada/london/veltman-muslim-family-conviction-killing-1.7121217>.

Environics. 2006. *Section three – Special theme: Muslims and multiculturalism in Canada*.

Farrow, T. C. W., A. Currie, N. Aylwin, L. Jacobs, D. Northrup et L. Moore. 2016. « Everyday legal problems and the cost of justice in Canada: Overview report », *Osgoode Hall Law School Legal Studies Research Paper Series*, vol. 12, n° 12, p. 1-24. Adresse : <https://doi.org/10.2139/ssrn.2795672>.

Femmes et Égalité des genres Canada. 16 juin 2022. *Introduction à l'ACS Plus*, gouvernement du Canada. Adresse : https://femmes-egalite-genres.canada.ca/gbaplust-course-cours-acsplus/fra/mod00/mod00_01_01.html.

Islamic Relief Canada. 3 février 2023. *Canadian Muslims facing discrimination and systematic barriers in Canada's labour market*. Adresse : https://www.islamicreliefcanada.org/fr_CA/media/statement-5/canadian-muslims-facing-discrimination-and-systematic-barriers-in-canadas-labour-market-35.

Juha, J. 28 octobre 2022. « In a changing London, religious shifts take shape: Census data », *The London Free Press*. Adresse : <https://lfpres.com/news/local-news/in-a-changing-london-religious-shifts-take-shape-census-data>.

Kinsinger, K. 7 mai 2019. « Quebec's Bill 21 misapplies the religious neutrality principle », *Policy Options*. Adresse : <https://policyoptions.irpp.org/magazines/may-2019/quebecs-bill-21-misapplies-religious-neutrality-principle/>.

Lapierre, M. 23 janvier 2025. « Supreme Court of Canada will hear legal challenge on Quebec secularism law », *CBC News*. Adresse : <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/supreme-court-bill-21-quebec-1.7438715>.

Mezzatesta Gava, M., L. Miquel et G. E. Jarvis. 2022. « Gender-based violence among refugee women referred to a Cultural Consultation Service in Montreal », *Transcultural Psychiatry*, vol. 59, n° 2, p. 202-213. Adresse : <https://doi.org/10.1177/13634615211043767>.

Middle East Monitor. 29 novembre 2023. *Palestinian-Canadian journalist fired by major Canadian network for pro-Palestine stance*. Adresse : <https://www.middleeastmonitor.com/20231129-palestinian-canadian-journalist-fired-by-major-canadian-network-for-pro-palestine-stance/>.

Ministère de la Justice Canada. 18 novembre 2024. *Enquête canadienne sur les problèmes juridiques*, gouvernement du Canada. Adresse : <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/enquete-survey.html>.

Ministère de la Justice Canada. 5 octobre 2023. *Accroître l'accès à la justice pour les communautés musulmanes en Ontario et au Manitoba* [communiqué de presse],

- gouvernement du Canada. Adresse : <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2023/10/accroitre-lacces-a-la-justice-pour-les-communaut-es-musulmanes-en-ontario-et-au-manitoba.html>.
- Mitrovica, A. 27 février 2023. « Hate is alive in Canada — and is growing », *Al Jazeera*. Adresse : <https://www.aljazeera.com/opinions/2023/2/27/hate-crimes-muslims-canada-growing>.
- Montpetit, J. 3 novembre 2020. « Hijab a symbol of empowerment, not oppression, plaintiffs argue at trial of Quebec secularism law », *CBC News*. Adresse : <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/bill-21-trial-constitution-superior-court-1.5788087>.
- Muslim Legal Support Centre. S.d. *Employment and human rights support*. Adresse : <https://muslimlegalcentre.ca/employment-and-human-rights-support>.
- Nagra, B. et P. Maurutto. 2016. « Crossing borders and managing racialized identities: Experiences of security and surveillance among young Canadian Muslims », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 41, n° 2, p. 165-194. Adresse : <https://www.jstor.org/stable/canajsocicahican.41.2.165>.
- Nagra, B. et P. Maurutto. 2023. « Anti-Muslim surveillance: Canadian Muslims' experiences with CSIS », *Sociology of Race and Ethnicity*, vol. 9, n° 3, p. 311-325. Adresse : <https://doi.org/10.1177/23326492231151587>.
- Nasser, S. 22 janvier 2024. « Canada's controversial ban on adoptions from several Muslim countries sparks court challenge », *CBC News*. Adresse : <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/canada-ban-adoption-muslim-countries-1.7087142>.
- Noakes, T. C. 25 octobre 2023. « A Canadian politician has been sacked for calling for a cease-fire in Palestine », *Jacobin*. Adresse : <https://jacobin.com/2023/10/canada-sarah-jama-cease-fire-palestine-new-democratic-party-israel-antisemitism>.
- Persad, J.V. et S. Lukas. 2002. « *No hijab is permitted here:* » *A study on the experiences of Muslim women wearing hijab applying for work in the manufacturing, sales and service sectors*, Women Working With Immigrant Women. Adresse : https://atwork.settlement.org/downloads/No_Hijab_Is_Permitted_Here.pdf.
- Porter Robbins, C. 28 août 2023. « Is Canada really so immigrant-friendly? », *Foreign Policy*. Adresse : <https://foreignpolicy.com/2023/08/28/canada-immigration-trudeau-policy-multiculturalism-backlash/>.
- Resnick, L. 2007. *Family dispute arbitration and Sharia law*, British Columbia Civil Liberties Association. Adresse : <https://bccla.org/wp-content/uploads/2012/04/2007-BCCLA-Sharia-law.pdf>.

- Reuters. 23 novembre 2023. *Toronto police say hate crimes spiked since start of Gaza conflict*. Adresse : <https://www.reuters.com/world/americas/toronto-police-say-hate-crimes-spiked-since-start-gaza-conflict-2023-11-23/>.
- Rieger, S. et C. Porter Robbins. 12 septembre 2023. « Canada's rules on Islamic adoptions prevent families from bringing their children home », *CBC News*. Adresse : <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/adoption-policy-muslim-countries-canada-law-restrictions-1.6932736>.
- Roach, K. 2023. « The need to better understand the over-policing and under-protection of Muslims », dans A. M. Emon (dir.), *Systemic Islamophobia in Canada: A research agenda*, University of Toronto Press, p. 207-224. Adresse : <https://utppublishing.com/doi/10.3138/9781487545901.018>.
- Robinson, K. 17 décembre 2021. *Understanding Sharia: The intersection of Islam and the law*, Council on Foreign Relations. Adresse : <https://www.cfr.org/backgrounder/understanding-sharia-intersection-islam-and-law>.
- Ruby, T. F. 2013. « Muslim women and the Ontario *Shari'ah* tribunals: Discourses of race and imperial hegemony in the name of gender equality », *Women's Studies International Forum*, vol. 38, p. 32-42. Adresse : <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2013.02.002>
- Rukavina, S. 10 août 2022. « New research shows Bill 21 having 'devastating' impact on religious minorities in Quebec », *CBC News*. Adresse : <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/bill-21-impact-religious-minorities-survey-1.6541241>.
- Savage, L. et S. McDonald. 2022. *Expériences de conflits ou de problèmes graves dans les provinces canadiennes, 2021*, Statistique Canada, gouvernement du Canada. Adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00001-fra.htm>.
- Shephard, M. 14 décembre 2017. « CSIS settles multimillion-dollar lawsuit with employees who claimed workplace Islamophobia, racism and homophobia », *Toronto Star*. Adresse : https://www.thestar.com/news/canada/csis-settles-multimillion-dollar-lawsuit-with-employees-who-claimed-workplace-islamophobia-racism-and-homophobia/article_aef46f0f-8e39-553d-bee1-51bb31b2950c.html.
- Smith, P. 1^{er} février 2024. *Court challenge exposes Canada's decade-long xenophobic anti-Muslim adoption ban*, World Socialist Web Site. Adresse : <https://www.wsws.org/en/articles/2024/02/02/vkrb-f02.html>.
- Statistique Canada. 14 novembre 2022. *Diversité ethnoculturelle et religieuse – Matériel promotionnel du Recensement de 2021*, gouvernement du Canada.
- Statistique Canada. 16 décembre 2024. *La population musulmane au Canada*, gouvernement du Canada. Adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2024058-fra.htm>.

- Sutter, A. et V. Esses. 2021. *Un examen qualitatif des problèmes d'ordre juridique graves auxquels font face les immigrants à London et à Toronto (Ontario), Ontario*, ministère de la Justice Canada. Adresse : https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/ilto/docs/rsd_rr2021_immigrants-london-and-toronto-fr.pdf.
- Woodley, T., S. Majzoub, M. Gallo, M-N. Alsaieq et G. Ross. 2018. *A grave problem: EKOS survey on Islamophobia in Canada*, The Canadian Muslim Forum & Canadians for Justice and Peace in the Middle East. Adresse : https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/cjpme/pages/4101/attachments/original/1517850987/CJPME-CMF_Survey_on_Islamophobia_-_2018-02-06-FINAL.pdf?1517850987.

6 Annexes

Annexe A : Questions de présélection

1. Les problèmes ou conflits graves susceptibles d'être réglés par le recours au système de justice peuvent notamment concerner :
 - de l'argent que vous devez (dette) ou que l'on vous doit
 - votre employeur ou votre emploi
 - votre maison ou appartement, votre hypothèque ou votre loyer
 - du harcèlement ou de la discrimination
 - un achat important ou un service pour lequel vous n'avez pas obtenu ce pour quoi vous aviez payé
 - l'immigration, le statut de réfugié ou le parrainage de la demande d'immigration d'un membre de la famille
 - une lésion corporelle, un problème de santé grave ou un traitement médical lacunaire ou inadéquat
 - un conflit familial, un divorce ou une séparation
 - la garde d'un enfant ou des problèmes liés aux responsabilités parentales
 - des problèmes avec vos voisins, comme du vandalisme, des dommages matériels, des menaces ou du bruit excessif
 - la communication avec la police ou d'autres intervenants du système de justice pénale en tant que victime d'un crime ou en raison d'un geste que l'on vous accuse d'avoir commis
 - l'obtention d'une aide pour personnes handicapées, de l'aide sociale ou d'une aide au logement, de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou d'autres aides gouvernementales
 - des problèmes liés au montant reçu au titre d'une aide pour personnes handicapées, de l'aide sociale ou d'une aide au logement, de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou d'autres aides gouvernementales

Avez-vous vécu un problème ou un conflit grave au Canada au cours des trois dernières années?

- ☐ Oui [Si cette réponse est cochée, passer à Q2; *sinon, mettre fin au sondage*]
- ☐ Non

2. Dans quelle ville canadienne votre problème ou conflit est-il survenu?

3. En ce qui concerne la religion, comment décrivez-vous votre identité ou appartenance? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse.)
 - ☐ Bahá'íe
 - ☐ Bouddhiste
 - ☐ Chrétienne
 - ☐ Hindoue

- ☐ Juive
- ☐ Mennonite
- ☐ Musulmane [Si cette réponse est cochée, passer à Q4; sinon, mettre fin au sondage]
- ☐ Sikhe
- ☐ Traditionnelle/spirituelle
- ☐ Aucune religion (athée ou agnostique)
- ☐ Autre (précisez) : _____

4. Quel âge avez-vous? _____

5. Quel est votre genre?

- ☐ Femme
- ☐ Homme
- ☐ Non binaire
- ☐ Je préfère m'identifier comme (veuillez préciser) : _____

6. Quelle est votre identité ethnique ou raciale? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse.)

- ☐ Arabe
- ☐ Noir/Noire
- ☐ Chinois/Chinoise
- ☐ Philippin/Philippine
- ☐ Autochtone
- ☐ Japonais/Japonaise
- ☐ Coréen/Coréenne
- ☐ Latino-Américain/Latino-Américaine
- ☐ Mennonite
- ☐ Asiatique du Sud (p. ex. Indien de l'Est, Pakistanais, Sri Lankais)
- ☐ Asiatique du Sud-Est (p. ex. Vietnamien, Cambodgien, Laotien ou Thaïlandais)
- ☐ Asiatique occidental (p. ex. Iranien, Afghan)
- ☐ Blanc/Blanche
- ☐ Autre (précisez) : _____

7. À combien estimez-vous le **revenu total de votre ménage** (c.-à-d. de l'ensemble des membres de votre foyer), de toute source, avant impôts et déductions?

Remarque : Le revenu peut provenir de diverses sources : salaire, placements, prestations de retraite ou prestations gouvernementales. Il s'agit, par exemple, de l'assurance-emploi, de l'aide sociale, de prestations pour enfants et d'autres revenus comme la pension alimentaire pour enfants, la pension alimentaire pour époux et le revenu de location.

- ☐ Aucun revenu
- ☐ Moins de 45 000 \$
- ☐ De 45 001 \$ à 80 000 \$
- ☐ De 80 001 \$ à 130 000 \$
- ☐ Plus de 130 000 \$

☐ Je préfère ne pas répondre.

8. Si vous êtes sélectionné(e) pour participer à l'étude, dans quelle langue aimeriez-vous répondre aux questions?

☐ Français

☐ Autre (précisez) : _____

9. Veuillez indiquer l'adresse de courriel à laquelle vous souhaitez que l'on communique avec vous si vous êtes sélectionné(e) pour participer à l'étude. Vos coordonnées serviront uniquement à communiquer avec vous au sujet de votre participation à l'étude et d'une éventuelle rémunération :

10. Si vous n'avez pas d'adresse de courriel, veuillez fournir un numéro de téléphone au Canada :

Annexe B : Guide d'entrevue

Thèmes et questions d'entrevue	Questions exploratoires
1. Introduction	
1a. Pouvez-vous commencer par me parler un peu de vous?	• Comment vous décririez-vous à une personne qui ne vous connaît pas? • Où habitez-vous? - Avez-vous toujours habité à cet endroit, ou habitez-vous ailleurs avant? - [Si la personne a habité ailleurs avant] Dans quelle autre ville avez-vous habité?
2. Problèmes et conflits graves vécus au cours des trois dernières années	
2a. Au cours des trois dernières années, avez-vous vécu un problème ou un conflit grave et difficile à régler avec une autre partie (une personne, une entreprise, le gouvernement ou une autre entité)?	• Où ce problème s'est-il produit? À London ou à Toronto? • De quel type de problème ou de conflit s'agissait-il? • Ce problème ou conflit concernait-il... - de l'argent que vous deviez (dette)? - de l'argent que l'on vous devait? - votre employeur ou votre emploi? - votre maison ou appartement, votre loyer ou votre hypothèque? - du harcèlement ou de la discrimination? - un achat important ou un service pour lequel vous n'avez pas obtenu ce pour quoi vous aviez payé? - l'immigration, le statut de réfugié ou le parrainage de la demande d'immigration d'un membre de la famille au Canada? - une lésion corporelle ou un problème de santé grave; un traitement médical lacunaire ou inadéquat? - un conflit familial ou l'éclatement de votre famille ou de votre relation, comme un divorce ou une séparation? - la garde d'un enfant ou un autre problème lié aux responsabilités parentales?

	- vos voisins, comme du vandalisme, des dommages matériels, des menaces ou du bruit excessif? - la communication avec la police ou d'autres intervenants du système de justice pénale en tant que victime d'un crime? - la communication avec la police ou d'autres intervenants du système de justice pénale en raison d'un geste que l'on vous accusait d'avoir commis? - l'obtention de l'aide sociale ou d'une aide au logement, de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ou d'autres aides gouvernementales, ou le montant reçu? - l'obtention d'une aide pour personnes handicapées, ou le montant reçu? - une autre situation? Veuillez préciser.
2b. Veuillez décrire ce problème ou conflit en détail.	• Quand ce problème ou ce conflit est-il survenu? • Où s'est-il produit? • Qui était impliqué? • Comment ce problème ou ce conflit a-t-il débuté? • Que s'est-il passé? Veuillez donner des détails. • À votre avis, pourquoi ce problème ou ce conflit est-il survenu? • Combien de temps a-t-il duré et subsiste-t-il encore aujourd'hui?
2c. Qu'est-ce qui aurait pu être fait, le cas échéant, pour éviter le problème ou le conflit?	• À votre avis, qu'auriez-vous pu faire pour éviter ce problème ou conflit? • À votre avis, qu'est-ce que les autres auraient pu faire pour éviter ce problème ou conflit?
2d. Avez-vous connu d'autres problèmes ou conflits graves et difficiles à régler?	• Mêmes questions qu'à la rubrique 2a.

2e. Veuillez décrire ces problèmes ou conflits en détail.	Mêmes questions qu'à la rubrique 2b.
2f. Qu'est-ce qui aurait pu être fait, le cas échéant, pour éviter le problème ou le conflit?	Mêmes questions qu'à la rubrique 2c.
2g. [Si plusieurs problèmes ou conflits se sont produits] Certains de ces problèmes ou conflits sont-ils liés?	[Dans l'affirmative] En quoi sont-ils liés? En quoi un problème ou un conflit a-t-il entraîné ou aggravé un autre problème ou conflit?
2h. [Si plusieurs problèmes ou conflits se sont produits] Lequel des problèmes ou des conflits considérez-vous comme le plus grave, et pourquoi?	
3. Manière dont le participant a tenté de résoudre ses problèmes ou conflits, et résultats de ces efforts Si vous avez vécu plus d'un problème ou conflit, je souhaiterais que l'on se concentre maintenant sur le plus grave d'entre eux. Veuillez répondre aux questions suivantes concernant le problème ou conflit le plus grave que vous avez mentionné.	
3a. Lorsque vous avez constaté le problème ou le conflit, à quel point connaissiez-vous les façons d'obtenir de l'information ou des conseils sur la manière de le résoudre?	Connaissiez-vous beaucoup ou peu les façons d'obtenir de l'information ou des conseils?
3b. Avez-vous eu de la difficulté à obtenir de l'information et des conseils pour résoudre votre problème ou votre conflit?	[Dans l'affirmative] De quel type de difficultés s'agissait-il? - Méconnaissance des ressources à consulter pour obtenir de l'aide aux fins de la résolution du problème ou du conflit? - Difficultés linguistiques? - Manque de temps pour trouver l'information ou obtenir des conseils? - Crainte que les gens aient vent de votre problème ou conflit? - Autre? Veuillez préciser.
3c. [Si le participant a eu de la difficulté à obtenir de l'information] Avez-vous été en mesure de surmonter ces difficultés et d'obtenir de l'information et des conseils?	[Dans l'affirmative] Comment y êtes-vous parvenu?

3d. Vers quelle personne ou ressource vous êtes-vous tourné(e) pour obtenir de l'information ou des conseils susceptibles de vous aider à régler votre problème ou conflit?	• Avez-vous consulté... - les sites Web du gouvernement? - d'autres sources en ligne, comme d'autres sites Web, des blogues ou des forums de discussion? - des amis? - des membres de votre famille ou des proches? - des groupes communautaires ou religieux de votre région? - d'autres membres de votre communauté musulmane? - votre employeur? - d'autres sources? Veuillez préciser.
3e. L'information ou les conseils que vous avez reçus ont-ils été utiles?	• Pourquoi?
3f. Avez-vous suivi les conseils que vous avez reçus?	• Pourquoi?
3g. Qu'avez-vous fait pour tenter de régler le problème ou le conflit?	• Avez-vous d'abord tenté de négocier avec l'autre ou les autres personnes concernées? • Avez-vous entrepris d'autres démarches ou activités particulières pour tenter de régler le problème ou le conflit? • Dans quelle mesure ces démarches ou activités ont-elles été fructueuses? • Pouvez-vous décrire l'approche qui s'est avérée la plus utile? • Le cas échéant, qui vous a aidé(e) et que cette ou ces personnes ont-elles fait? • Dans quelle mesure cette aide a-t-elle été utile? • [Si aucune démarche n'a été entreprise] Pourquoi n'avez-vous rien fait pour tenter de régler le problème ou le conflit?
3h. Lorsque vous avez initialement constaté le problème ou conflit, dans quelle mesure pensiez-vous qu'il pourrait y avoir des répercussions juridiques?	• Pourquoi pensiez-vous que tel était le cas?

3i. Avez-vous cherché à obtenir une aide juridique pour résoudre votre problème ou conflit?	• Qu'est-ce qui vous a incité à demander (ou à ne pas demander) de l'aide juridique? • [Si le participant a cherché à obtenir de l'aide juridique] Quel type d'aide juridique avez-vous cherché à obtenir (p. ex. avocat, technicien juridique ou clinique d'aide juridique)? • [Si le participant a cherché à obtenir de l'aide juridique] Comment vous y êtes-vous pris pour trouver quelqu'un qui offre de l'aide juridique? • [Si le participant n'a pas cherché à obtenir de l'aide juridique] Pourquoi avez-vous décidé de ne pas demander d'aide juridique? - Vous ne vouliez pas d'aide juridique? - Vous ne pensiez pas qu'une aide juridique serait utile? - Méconnaissance des sources d'aide juridique? - Coût? - Temps requis pour obtenir de l'aide juridique? - Difficulté à accéder à l'aide juridique? - Difficultés linguistiques? - Obstacles culturels? - Autres raisons? Veuillez préciser. • [Si le participant n'a pas cherché à obtenir de l'aide juridique, passer à la rubrique 3m.]
3j. [Si le participant a reçu une aide juridique] Avez-vous eu de la difficulté à obtenir de l'aide juridique?	• [Dans l'affirmative] Quelle difficulté avez-vous rencontrée en tentant d'obtenir une aide juridique? - Méconnaissance des sources d'aide juridique? - Coût? - Temps requis pour obtenir de l'aide juridique? - Difficulté à accéder à l'aide juridique? - Difficultés linguistiques? - Obstacles culturels?

	- Autres difficultés? Veuillez préciser.
3k. [Si le participant a reçu une aide juridique] Dans quelle mesure cette aide juridique a-t-elle été utile?	• Avez-vous trouvé cette aide juridique très utile ou peu utile? Pourquoi?
3l. [Si le participant a reçu une aide juridique] Dans quelle mesure le professionnel du droit que vous avez contacté vous a-t-il aidé avec toutes les facettes de votre problème ou conflit?	• [Si une aide juridique a été fournie pour seulement une partie du problème] Pourquoi avez-vous obtenu de l'aide uniquement pour une partie de votre problème ou conflit?
3m. Avez-vous eu recours à des services de médiation ou de conciliation ou à un autre mécanisme de résolution des différends pour régler votre problème ou conflit?	• Un professionnel du droit vous a-t-il représenté(e) tout au long de ce processus ou seulement en partie? • [Si le participant n'a pas reçu d'aide juridique ou a reçu une aide juridique pour une partie seulement du problème] Pourquoi était-ce le cas?
3n. Êtes-vous allé(e) devant un tribunal en raison de votre problème ou conflit?	• Un professionnel du droit vous a-t-il représenté(e) tout au long de ce processus ou seulement en partie? • [Si le participant n'a pas reçu d'aide juridique ou a reçu une aide juridique pour une partie seulement du problème] Pourquoi était-ce le cas?
3o. Où votre problème ou conflit en est-il actuellement?	• À quel point a-t-il été difficile à régler? • Le problème ou le conflit est-il maintenant réglé? • [Si le problème ou le conflit est réglé] Comment a-t-il été réglé? • [Si le problème ou le conflit est réglé] Estimez-vous que la résolution était juste? Pourquoi? • [Si le problème ou le conflit est réglé] Êtes-vous satisfait(e) de la résolution? Pourquoi? • [Si le problème ou le conflit n'est pas réglé] Êtes-vous encore en train de tenter de le résoudre? Le cas échéant, comment? • [Si le problème ou le conflit n'est pas réglé] Diriez-vous que le problème s'est

	amélioré, qu'il s'est aggravé ou qu'il est semblable à ce qu'il était initialement? Selon vous, pourquoi en est-il ainsi? En quoi le problème s'est-il amélioré ou aggravé?
3p. Si l'un de vos voisins était aux prises avec un problème ou un conflit similaire, quels conseils lui donneriez-vous?	• Pourquoi lui donneriez-vous ces conseils en particulier? • En rétrospective, quel type d'aide aurait pu vous aider à résoudre le problème ou le conflit plus rapidement et plus efficacement?
4. Conséquences socioéconomiques	
4a. Quels types de coûts ce problème ou conflit a-t-il entraînés pour vous?	• Approximativement, combien cela vous a-t-il coûté de régler le problème ou conflit? • [Si le participant fait mention de coûts] Veuillez expliquer en quoi consistaient ces coûts. • Avez-vous subi une perte d'argent ou de revenu en raison de ce problème ou conflit? [Dans l'affirmative] Veuillez indiquer le montant et expliquer la raison de votre perte. • Avez-vous eu à payer des frais de justice? [Dans l'affirmative] Veuillez préciser.
4b. Ces coûts vous ont-ils causé des difficultés financières?	• Par exemple, avez-vous été contraint(e)... - d'emprunter de l'argent à des amis ou à des proches? - d'utiliser votre carte de crédit pour couvrir vos dépenses? - de contracter un prêt? • Avez-vous eu de la difficulté à... - faire vos paiements mensuels, p. ex. payer votre loyer, votre hypothèque ou vos factures? • subvenir à vos besoins essentiels, p. ex. vous nourrir?
4c. Est-ce que le problème ou le conflit vous a causé des difficultés au travail ou vous	• [Dans l'affirmative] Veuillez préciser.

a fait perdre votre emploi ou a contribué à cette situation?	• [Dans l'affirmative] Pourquoi en a-t-il été ainsi? • Avez-vous eu à... - présenter une demande de prestations d'assurance-emploi? - présenter une demande de subvention au logement? - présenter une demande d'aide sociale? - présenter une réclamation?
4d. Le problème ou conflit a-t-il causé une perte de logement ou a-t-il contribué à cette situation?	• [Dans l'affirmative] Veuillez préciser. • [Dans l'affirmative] Pourquoi en a-t-il été ainsi? • [Dans l'affirmative] Où avez-vous habité après avoir perdu votre logement?
4e. Est-ce que le problème ou le conflit vous a fait perdre des amis ou a nui à vos relations avec des membres de votre famille ou a contribué à cette situation?	• [Dans l'affirmative] Veuillez préciser. • [Dans l'affirmative] Pourquoi en a-t-il été ainsi? • [Dans l'affirmative] Quels effets cette perte a-t-elle eus sur vous?
4f. Le problème ou le conflit a-t-il entraîné d'autres problèmes sociaux, familiaux ou personnels?	• [Dans l'affirmative] Veuillez préciser. • [Dans l'affirmative] Pourquoi en a-t-il été ainsi? • [Dans l'affirmative] Quels en ont été les effets sur vous?
5. Conséquences sur la santé	
5a. Le problème ou le conflit vous a-t-il causé des problèmes de santé?	• [Dans l'affirmative] S'agissait-il de problèmes de santé physique ou de santé mentale? • [Dans l'affirmative] Quels types de problèmes de santé physique ou de santé mentale? Veuillez préciser. • Avez-vous éprouvé un surcroît de stress qui vous a affecté(e)? • Avez-vous consulté des professionnels de la santé ou recouru au système de santé plus souvent qu'avant l'apparition du problème ou conflit?

6. Renseignements supplémentaires	
6a. Souhaitez-vous nous faire part de quelque chose d'important au sujet de votre problème ou conflit que nous n'avons pas abordé au cours de l'entrevue?	
6b. Souhaitez-vous nous faire part de quelque chose au sujet des types de problèmes ou de conflits graves qu'est susceptible de connaître un musulman au sein de la communauté et au Canada que nous n'avons pas abordé au cours de l'entrevue?	

Annexe C : Questionnaire démographique

1. N° d'identification du participant :

2. Où habitez-vous actuellement?
Ville : _____
Province : _____
3. Depuis combien de temps habitez-vous dans la ville où vous vivez actuellement?
_____ (précisez le nombre de mois ou d'années)
4. Êtes-vous né(e) au Canada?
☐ Oui [Si le participant a répondu Oui, passez à Q9; sinon, passez à Q5]
☐ Non
5. Depuis combien de temps vivez-vous au Canada?
_____ (précisez le nombre de mois ou d'années)
6. Quel est votre statut actuel au Canada?
☐ Citoyen canadien
☐ Résident permanent
☐ Demandeur d'asile
☐ Résident temporaire (p. ex. travailleur migrant, étudiant étranger)
☐ Migrant sans papier
☐ Autre (précisez) : _____
7. Dans quel pays êtes-vous né(e)? _____
8. Quelle a été la première ville où vous avez habité lorsque vous êtes arrivé(e) au Canada?
Ville : _____
Province : _____
9. De quel(s) pays avez-vous la citoyenneté? (Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.)
☐ Canada
☐ Autre (précisez) : _____
10. Combien de personnes, y compris vous-même, composent votre ménage?
☐ 1
☐ 2
☐ 3
☐ 4
☐ 5

- ☐ 6
- ☐ 7
- ☐ 8
- ☐ Plus de 8 (veuillez préciser) : _____

11. Quel est votre état matrimonial actuel?

- ☐ Célibataire (jamais marié(e))
- ☐ Marié/Mariée
- ☐ En union de fait
- ☐ Séparé/Séparée
- ☐ Divorcé/Divorcée
- ☐ Veuf/Veuve

12. Quelle(s) langue(s) parlez-vous **le plus souvent** à la maison? (Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ Français
- ☐ Anglais
- ☐ Autre (précisez) : _____

13. Quelle est la **première langue que vous avez apprise à la maison dans votre enfance et que vous comprenez encore**? Si vous ne comprenez plus la première langue que vous avez apprise, indiquez la seconde langue que vous avez apprise.

- ☐ Français
- ☐ Anglais
- ☐ Autre (précisez) : _____

14. Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie nul et 10 signifie excellent, comment décririez-vous votre niveau de compétence en **français** dans les sphères suivantes?

Expression orale _____

Compréhension _____

Lecture _____

Expression écrite _____

15. Sur une échelle de 0 à 10, où 0 signifie nul et 10 signifie excellent, comment décririez-vous votre niveau de compétence en **anglais** dans les sphères suivantes?

Expression orale _____

Compréhension _____

Lecture _____

Expression écrite _____

16. Quel est le **plus haut** niveau de scolarité (certificat, diplôme ou grade) que vous ayez **atteint**?

- ☐ Aucune formation scolaire

- ☐ Niveau inférieur à un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- ☐ Diplôme d'études secondaires ou certificat d'équivalence d'études secondaires
- ☐ Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- ☐ Certificat ou diplôme d'un collège ou autre établissement non universitaire (autres que les certificats ou diplômes d'une école de métiers)
- ☐ Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
- ☐ Baccalauréat (p. ex. B.A., B.Sc., B.Ed.)
- ☐ Diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle (maîtrise ou doctorat)
- ☐ Diplôme professionnel (p. ex. médecine, droit, génie)
- ☐ Autre (précisez) : _____

17. Quel est **actuellement** votre statut d'emploi **principal**?

- ☐ Employé à temps plein (30 heures ou plus par semaine)
- ☐ Employé à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
- ☐ Travailleur autonome ou propriétaire d'entreprise
- ☐ Sans emploi, à la recherche d'un emploi
- ☐ Sans emploi, ne cherche pas d'emploi
- ☐ Étudiant
- ☐ Personne au foyer
- ☐ À la retraite
- ☐ Autre (précisez) : _____

18. Si votre statut d'emploi **principal** a changé en raison de la pandémie de COVID-19, veuillez indiquer quel était votre statut d'emploi **principal immédiatement avant la pandémie** (c.-à-d. en février 2020).

- ☐ Aucun changement en raison de la pandémie (c.-à-d. identique au statut d'emploi principal actuellement)
- ☐ Employé à temps plein (30 heures ou plus par semaine)
- ☐ Employé à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
- ☐ Travailleur autonome ou propriétaire d'entreprise
- ☐ Sans emploi, à la recherche d'un emploi
- ☐ Sans emploi, ne cherche pas d'emploi
- ☐ Étudiant
- ☐ Personne au foyer
- ☐ À la retraite
- ☐ Autre, veuillez préciser : _____

19. Y a-t-il autre chose que nous devrions savoir à votre sujet?
